

REVUE D'ÉCONOMIE DOUANIÈRE ET FISCALE « REDF »



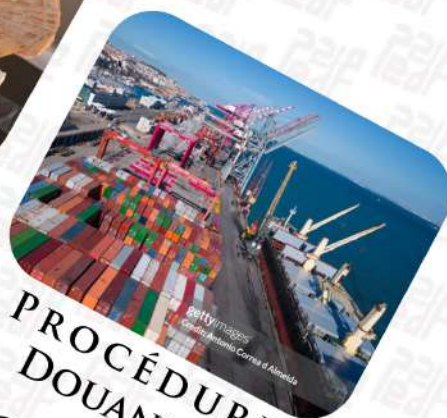
GOVERNANCE FISCALE



FINANCES
PUBLIQUES



MARCHÉS
PUBLICS



PROCÉDURES
DOUANIÈRES



MANAGEMENT/ÉTHIQUE
ET DÉONTOLOGIE



GESTION BUDGÉTAIRE

**2025
V3 -
N° Spécial**

REVUE

Contact.

Institut d'Economie Douanière et Fiscale

BP 100, Route de Bou-Ismaïl, Koléa, Tipaza – Algérie

Tél : +213.(0)24.38.45.65 ;

+213.(0)24.38.46.31

Fax : +213.(0)24.38.45.66

contact@iedf-dz.com

www.iedf-dz.com

ISSN



COMITE DE LECTURE

Profil académique :

Professeurs universitaires :

- BERCHICHE Abdelhamid
- DERGHOUM Mahfoud
- MEZHOUDA Abdelmalik
- OUDAI Moussa

Maîtres de conférences et maîtres assistants universitaires :

- BACHIR CHERIF Adem
- BAKOUCHE Amel
- BISSAD Ali

Professionnels :

- AICHOUCHE Mokrane
- AMOURA Rachid
- AOUIDAD Mourad
- BASSAID Abdelouahab
- BELLACHE Salim
- BENABDELHADI Ahmed
- BENMOUHOUY Yazid
- BENTAHAR Kaddour
- BOUMAZOUZA Rachid
- BOUROUBA Djamel
- CHEBBI Nassim
- CHEBILA Samir
- DAHAMI Rachida
- FELLAH Amar



- FERRAD Badis
- HAMADACHE Belaid
- HAOUFEL Ali
- HENNI Mhand Mokrane
- KALOUNE Salah
- KERMA Azzedine
- KRACHNI Hynda
- LADJEL Omar
- LAFFER Nawel
- LAMRANI Malika
- LASSOUAG Kamel
- MAACHOU Nabila
- MEZHAGRANI Zeheira
- RAHOU Ahmed
- SAIBI Samir
- SALEM Djamel Eddine

Professionnels Tunisiens :

- AKERMI Moncef
- ARFAOUI Lotfi
- BEN AMOUR Djawaher
- BOUBAKRI Sami
- BOUGUERBA Noureddine
- CHEMLALI Yahia
- HADEFI Ali
- KHELIFI Ali
- LAMLOUMI Fethia
- NEFFATI Aicha
- SAFER Mohamed El Hadi
- SBEI Anouar

SOMMAIRE

N°	Panel thématique	Intitulé de l'article	Auteur	Pages
	Mot du directeur			4
	Préface			5 – 6
	Introduction générale			7 – 8
1	PANEL 1 : Engagements climatiques de l'Algérie et cadre national de la transition énergétique	Les engagements de l'Algérie en matière de climat et enjeux de la transition énergétique mondiale	BAKIR Mohamed	9 – 15
2	Panel 2 : Industrie, normalisation et transports décarboné	Stratégie bas carbone du Groupe GICA	ZEBOUDJ Merzak	16 – 25
3	PANEL 3 -Finances publiques et transition énergétique : leviers budgétaires et fiscaux pour une économie verte	Financement budgétaire & transition énergétique	SAIM Ahmed	26 – 42
4		Rôle des finances publiques dans la décarbonation	ROMDHANE Moufida	43 – 55
5	PANEL 4 : CBAM - Sécuriser l'accès aux marchés européens dans un contexte de décarbonation mondiale	Le CBAM : Quel rôle des pour les Douanes algériennes ?	SACI Toufiik	56 – 65
6	Rapport de restitution des panelistes	Transitions climatiques et coordination intersectorielle : Fondements institutionnels et leviers de gouvernance pour une trajectoire bas carbone en Algérie	KALOUNE Salah	66 – 77
	Annexe : programme du colloque			78 -81

Ce numéro restitue fidèlement les communications présentées par les intervenants lors du colloque. Les opinions et idées qui y sont exprimées n'impliquent ni approbation ni désapprobation de la part de l'IEDF.



MOT DU DIRECTEUR

La transition vers une économie bas carbone constitue aujourd'hui l'un des défis majeurs des politiques publiques et des stratégies économiques. Longtemps appréhendée sous l'angle environnemental, la décarbonation s'impose désormais comme un enjeu transversal, au croisement des finances publiques, de la compétitivité, du financement et de la gouvernance économique.

C'est dans cette perspective que l'Institut d'Économie Douanière et Fiscal (IEDF) a souhaité consacrer ce numéro spécial à l'analyse des enjeux économiques et sectoriels de la décarbonation en Algérie. Les travaux réunis dans cette publication s'inscrivent dans la continuité du colloque intitulé « La décarbonation : enjeux et résilience économiques » organisé par l'IEDF en date du 31/05/2025 à l'Hôtel MAZAFRAN, sous l'égide du Ministère des Finances et du Ministère de l'Industrie qui ont permis de croiser les regards d'acteurs institutionnels, économiques et académiques autour d'une problématique devenue centrale pour l'avenir du modèle de développement durable de notre pays.

L'ambition de ce numéro n'est pas de proposer une lecture normative ou prescriptive, mais d'apporter une analyse structurée et argumentée des arbitrages auxquels sont confrontés les décideurs. La décarbonation y est abordée comme un choix économique et stratégique, impliquant des compromis entre croissance, compétitivité, soutenabilité budgétaire et intégration aux échanges internationaux.

En mettant l'accent sur les approches sectorielles, les instruments fiscaux et financiers, ainsi que les mécanismes de gouvernance, l'IEDF entend contribuer à un débat de fond, fondé sur la rigueur analytique et l'ancrage dans les réalités économiques nationales. Nous espérons que ce numéro spécial constituera un outil de réflexion utile pour les décideurs publics, les acteurs économiques et l'ensemble des parties prenantes engagées dans la transition bas carbone.



PREFACE

Le présent numéro spécial s'inscrit dans le **prolongement direct des travaux du Colloque national sur la décarbonation : enjeux et résilience économique**, organisé à l'initiative de l'Institut d'Économie Douanière et Fiscale (IEDF), sous le haut patronage du Ministère des Finances et le Ministère de l'Industrie en collaboration avec l'IEDF. Il a pour vocation de **capitaliser, structurer et approfondir** les analyses, échanges et recommandations issus de cet événement, en les inscrivant dans un cadre éditorial et scientifique pérenne.

Conçu comme un espace de **continuité entre le débat collectif et la production de connaissances**, ce numéro spécial ne se limite pas à une restitution descriptive des interventions. Il propose une **mise en perspective analytique** des problématiques abordées lors du colloque avec les différents départements ministériels, en tenant compte des évolutions récentes de la conjoncture économique, des contraintes climatiques internationales et des transformations en cours des politiques publiques.

Dans cette logique, la revue consacre cinq articles issus des différents panels thématiques du colloque, chacun approfondissant les enjeux spécifiques discutés dans ce cadre. À ces contributions s'ajoute un article de synthèse, issu de la restitution globale du colloque, consacré à une analyse transversale et intégrée des principaux enseignements, permettant de mettre en évidence les convergences, les tensions et les perspectives d'action dégagées à l'issue des débats



À travers une approche intersectorielle et systémique, le numéro vise à prolonger la réflexion engagée lors des panels et de l'atelier technique, en explorant les conditions de réussite de la transition bas carbone en Algérie. Il met en évidence les enjeux liés à la gouvernance climatique, à la coordination des politiques économiques, fiscales et douanières, aux instruments de financement, ainsi qu'aux implications pour la compétitivité et le commerce extérieur, notamment dans le contexte de la mise en œuvre du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM).

En tant que prolongement éditorial du colloque, ce numéro spécial s'adresse aux étudiants, **décideurs publics**, aux **administrations économiques et financières**, aux **institutions partenaires**, ainsi qu'aux **acteurs économiques**, avec l'ambition de contribuer à l'élaboration de **réponses cohérentes, réalistes et adaptées** aux spécificités du modèle de développement national. Il réaffirme ainsi le rôle de l'IEDF comme **plateforme de réflexion, de médiation scientifique et d'accompagnement des politiques publiques** dans un contexte de transition structurelle.



INTRODUCTION GENERALE

Cadre général et enjeux de la transition bas carbone en Algérie

« Réussir la transition climatique ne consiste pas uniquement à transformer les systèmes énergétiques ; il s'agit avant tout de repenser les choix économiques, les cadres normatifs et, plus largement, le modèle de développement. »

C'est dans cette perspective que s'inscrit le présent numéro spécial de cette revue, consacré à la décarbonation et à la résilience économique, dans un contexte mondial marqué par l'intensification des contraintes climatiques, la recomposition des échanges internationaux et l'émergence de nouveaux instruments de régulation environnementale. À l'instar de nombreux pays, l'Algérie est engagée dans une transformation progressive de son modèle de développement afin de répondre simultanément aux défis climatiques, énergétiques et économiques du XXI^e siècle.

L'urgence climatique mondiale impose désormais aux États une révision profonde de leurs politiques publiques, fondée sur des engagements internationaux clairement définis, notamment à travers les Contributions Déterminées au niveau National (NDC), ainsi que sur l'intégration d'instruments économiques et réglementaires innovants, tels que la fiscalité verte ou le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM). Ces évolutions traduisent une mutation structurelle du cadre de décision économique, dans lequel la contrainte carbone devient un paramètre central de la compétitivité, de l'investissement et du commerce extérieur.



Dans ce contexte, la transition vers une économie bas carbone ne peut être appréhendée de manière sectorielle ou fragmentée. Elle requiert une approche intégrée et systémique, articulant les stratégies institutionnelles, les leviers industriels, les instruments financiers et budgétaires, ainsi que les réalités du commerce international et des chaînes de valeur. La cohérence des politiques publiques, la coordination intersectorielle et la capacité d'anticipation apparaissent dès lors comme des conditions déterminantes de la réussite de cette transformation.

Le présent numéro spécial s'inscrit dans le prolongement des travaux du colloque national organisé par l'IEDF, consacré à la décarbonation, structuré autour de quatre panels thématiques et d'un atelier technique. Il vise à faire émerger une vision partagée et éclairée des conditions de réussite de la transition bas carbone en Algérie, en abordant notamment les enjeux de gouvernance climatique, les outils réglementaires et normatifs, les instruments économiques et fiscaux, les mécanismes de financement, l'innovation technologique, la montée en compétences et la structuration des filières vertes.

À travers une lecture analytique et intersectorielle, ce numéro entend contribuer à la capitalisation des réflexions engagées, à l'enrichissement du débat public et à l'éclairage des choix stratégiques auxquels sont confrontés les décideurs publics, les administrations et les acteurs économiques dans la conjoncture actuelle.

Article issu du Panel 1 :

Engagements climatiques de l'Algérie : contraintes internationales, arbitrages économiques et réponses institutionnelles

BAKIR Mohamed¹

INTRODUCTION

L'aggravation de la crise climatique mondiale constitue désormais un facteur structurant des politiques économiques, commerciales et énergétiques des États. La multiplication des événements climatiques extrêmes, l'accélération du réchauffement global et la montée en puissance des exigences environnementales dans les échanges internationaux ont conduit la communauté internationale à mettre en place un ensemble d'instruments multilatéraux visant à lutter contre les changements climatiques.

Dans ce contexte, l'Algérie s'inscrit pleinement dans les efforts mondiaux de lutte contre le dérèglement climatique, tout en faisant face à une nouvelle réalité marquée par la nécessité de concilier les impératifs de la transition énergétique mondiale avec ceux de son développement socio-économique. La transition bas carbone ne peut ainsi être envisagée comme un simple

¹Le présent article s'appuie sur la communication de M. BAKIR Mohamed ,du Ministère des Affaires Etrangères, intitulée «Les engagements de l'Algérie en matière de climat et enjeux de la transition énergétique mondial » Cette communication a été présentée dans le cadre du panel 1 «Les engagements climatiques de l'Algérie et cadre national de la transition énergétique », lors du colloque intitulé « La décarbonation : enjeux et résilience économiques », organisé par l'IEDF, sous le haut patronage du Ministère des Finances et du Ministère de l'Industrie, en coordination avec l'Institut d'Économie Douanière et Fiscale (IEDF), le 31 mai 2025.Les analyses et données mobilisées sont directement issues des informations communiquées à cette occasion.

ajustement sectoriel, mais comme une transformation structurelle affectant les choix de politique publique, les modèles productifs et les relations commerciales du pays.

Les travaux du panel consacré aux engagements climatiques de l'Algérie ont mis en lumière les tensions, mais également les marges de manœuvre, auxquelles le pays est confronté dans la mise en œuvre de ses engagements internationaux, en particulier dans le cadre de l'Accord de Paris.

1. Les engagements de l'Algérie dans le cadre de l'Accord de Paris

Adopté en 2015, l'Accord de Paris constitue le cadre juridique international de référence en matière de lutte contre les changements climatiques. Il vise l'adoption de mesures ambitieuses d'atténuation et d'adaptation afin de contenir l'élévation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, tout en poursuivant les efforts pour la limiter à 1,5 °C.

Pour l'Algérie, l'Accord de Paris crée à la fois de nouvelles obligations et de nouveaux droits. Sur le plan des obligations, il implique la prise d'engagements chiffrés en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adoption et la mise en œuvre de politiques climatiques aux niveaux national et local, ainsi que le respect des exigences renforcées de suivi, de transparence et de reporting. Sur le plan des droits, il ouvre l'accès à des mécanismes de coopération internationale et à des appuis financiers, techniques et technologiques destinés aux pays en développement.

Cette double dimension impose à l'Algérie un travail institutionnel continu, articulé autour de deux exigences centrales : la soumission périodique de contributions climatiques de plus en plus ambitieuses et la production régulière de rapports de transparence destinés à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

2. Ambitions et portée de la Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN)

L'engagement de l'Algérie s'est matérialisé, en 2015, par la soumission de sa « Contribution Prévue Déterminée au niveau National » (CPDN)¹. Celle-ci repose sur une architecture à deux niveaux.

La composante non conditionnée prévoit une réduction des émissions nationales de gaz à effet de serre de 7 % à l'horizon 2030, par rapport à un scénario de référence dit « business as usual », financée sur ressources nationales. La composante conditionnée, quant à elle, prévoit une réduction pouvant atteindre 22 %, sous réserve de l'obtention d'un soutien financier, technologique et de renforcement des capacités de la part de la communauté internationale.

Cette distinction illustre la volonté de l'Algérie d'assumer une part de responsabilité dans l'effort climatique global, tout en soulignant les limites structurelles liées à son niveau de développement, à la dépendance énergétique et aux contraintes budgétaires.

3. Exigences de transparence et production des rapports climatiques

Dans le cadre du dispositif international de transparence, l'Algérie a soumis plusieurs rapports majeurs à la CCNUCC, traduisant une montée en puissance progressive de ses capacités institutionnelles. Il s'agit notamment de la Communication Nationale Initiale (2001), de la Seconde Communication Nationale (2010), de la Troisième Communication Nationale (2023), ainsi que du Premier Rapport Biennal Actualisé (2023) et du Premier Rapport Biennal de Transparence (2024).

¹ Cf. <https://unfccc.int/fr/a-propos-des-ndcs/contributions-determinees-au-niveau-national-ndcs>.

Parallèlement, le pays a engagé le processus d'élaboration de sa première Contribution Déterminée au niveau National (CDN), ainsi que de la Quatrième Communication Nationale combinée au Second Rapport Biennal de Transparence. Ces exercices constituent des outils essentiels de pilotage de l'action climatique, mais également des instruments de crédibilité internationale.

4. Impacts économiques et techniques de la transition énergétique

La conformité aux dispositions de l'Accord de Paris implique des transformations économiques profondes. Le développement de secteurs productifs faiblement émetteurs de gaz à effet de serre suppose l'acquisition de technologies propres, souvent coûteuses et importées. Par ailleurs, la réhabilitation des installations existantes afin de les rendre conformes aux normes internationales en matière d'émissions génère des coûts significatifs, pesant à la fois sur les entreprises et sur le budget de l'État.

Ces contraintes techniques et financières soulignent l'importance d'une transition progressive, adaptée aux réalités nationales, afin d'éviter des effets négatifs sur la compétitivité économique et la cohésion sociale.

5. Enjeux du commerce international et initiatives sectorielles

Les travaux du panel ont également mis en évidence l'émergence de nouvelles contraintes commerciales liées à l'empreinte carbone des produits. L'introduction de mesures unilatérales fondées sur la taxation carbone, à l'instar du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM), est susceptible de détériorer les termes de l'échange et de restreindre l'accès aux marchés extérieurs.

À cela s'ajoutent les initiatives sectorielles portées par les organisations internationales, notamment dans le transport maritime sous l'égide de l'Organisation Maritime Internationale, ainsi que la prise en compte croissante des émissions liées aux transports internationaux dans l'évaluation de la conformité climatique.

6. Réponse nationale et dispositifs institutionnels

Face à la montée en puissance des contraintes climatiques internationales et à leurs implications économiques, l'Algérie a progressivement engagé un processus d'adaptation institutionnelle visant à intégrer la dimension climatique dans ses cadres de planification et de décision publique. Cette évolution traduit une prise de conscience croissante du caractère transversal du défi climatique, lequel ne peut être traité exclusivement par les politiques environnementales, mais requiert une articulation étroite avec les politiques énergétiques, industrielles, budgétaires et commerciales.

La création du Comité National Climat (CNC) en 2015 constitue à cet égard un jalon structurant. Conçu comme une instance de coordination intersectorielle, le CNC a vocation à assurer la cohérence des positions nationales dans les négociations internationales, à superviser l'élaboration des engagements climatiques et à accompagner la mise en œuvre des politiques d'atténuation et d'adaptation. Toutefois, les travaux du panel ont mis en évidence que l'efficacité de cet organe demeure étroitement conditionnée à la clarté de son mandat, à son positionnement institutionnel et à sa capacité à exercer un rôle réel de pilotage transversal au-delà des logiques sectorielles.

L'adoption du Plan National Climat (PNC) en 2019 marque une étape supplémentaire dans l'institutionnalisation de l'action climatique. Ce document stratégique vise à structurer l'intervention publique autour d'axes

prioritaires couvrant l'atténuation des émissions, l'adaptation aux impacts du changement climatique, le renforcement des capacités et la mobilisation des financements. Néanmoins, les échanges ont souligné que la coexistence du PNC avec d'autres cadres stratégiques notamment les plans sectoriels et les documents de programmation économique pose la question de leur articulation opérationnelle et de leur intégration effective dans les arbitrages de politique publique.

Par ailleurs, l'inscription explicite de la transition énergétique et climatique dans le Plan d'action du Gouvernement 2020–2024 traduit une volonté politique d'ancrer ces enjeux dans l'agenda économique national. Cette intégration témoigne d'un déplacement progressif du climat, d'un registre essentiellement environnemental vers un registre stratégique, en lien avec la diversification économique, la sécurité énergétique et la soutenabilité budgétaire. Toutefois, les participants ont relevé que cet affichage stratégique doit encore se traduire par des mécanismes opérationnels robustes, notamment en matière de programmation budgétaire, de suivi de l'exécution et d'évaluation des impacts climatiques des politiques publiques.

Dans ce contexte, la réponse nationale apparaît encore en phase de consolidation. Les dispositifs institutionnels existants constituent des fondations importantes, mais leur efficacité dépendra de leur capacité à dépasser une logique déclarative pour s'inscrire dans une gouvernance climatique intégrée, dotée d'outils de pilotage, de coordination et de redevabilité. Les travaux du panel ont ainsi mis en évidence la nécessité de renforcer l'alignement entre les engagements internationaux de l'Algérie, ses instruments nationaux de planification et les contraintes économiques internes, afin de faire de la transition bas carbone un levier de résilience plutôt qu'un facteur de vulnérabilité.

7. Positionnement stratégique de l'Algérie dans les négociations climatiques

Sur la scène internationale, l'Algérie défend un positionnement fondé sur les principes d'équité, de responsabilités communes mais différenciées et de prise en compte des capacités respectives des États. Elle plaide pour le maintien du leadership des pays développés en matière de financement climatique, l'adoption d'une transition juste et équitable, et un partage équilibré du budget carbone restant afin de préserver l'espace politique nécessaire à la réalisation des Objectifs de Développement Durable.

CONCLUSION

Les travaux du panel mettent en évidence que la transition climatique représente pour l'Algérie à la fois un défi majeur et une opportunité stratégique. L'intégration des contraintes climatiques dans les politiques publiques apparaît désormais inévitable, mais elle doit s'opérer de manière graduelle, cohérente et adaptée aux spécificités économiques nationales.

L'enjeu central réside dans la capacité à articuler engagements internationaux, développement socio-économique et souveraineté des choix publics. À ce titre, la transition énergétique mondiale ne saurait être dissociée d'une réflexion approfondie sur les trajectoires de croissance, la compétitivité extérieure et la résilience économique de l'Algérie.

Article issu du Panel 2 :

Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM) comme levier de transformation de l'industrie cimentière algérienne : Analyse de la stratégie bas carbone du Groupe GICA

ZEBOUDJ Merzak¹

Résumé

La mise en œuvre du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (Carbon Border Adjustment Mechanism – CBAM) par l'Union européenne marque un tournant majeur dans l'articulation entre politique climatique et compétitivité industrielle. En ciblant prioritairement les secteurs intensifs en carbone, dont l'industrie cimentière, ce dispositif expose les pays tiers exportateurs à un risque économique et commercial inédit.

Le présent article analyse les implications du CBAM pour l'industrie cimentière algérienne à travers l'étude de la stratégie bas carbone du Groupe Industriel des Ciments d'Algérie (GICA). Il défend l'hypothèse selon laquelle le CBAM, au-delà d'une contrainte réglementaire, peut constituer un levier structurant de transformation industrielle, à condition d'être intégré dans une trajectoire stratégique cohérente combinant efficacité énergétique, innovation technologique et crédibilité carbone.

¹Le présent article s'appuie sur la communication de M. ZEBOUDJ Merzak, intitulée « Stratégie bas carbone du Groupe GICA ». Cette communication a été présentée dans le cadre du panel 2 « Industrie, normalisation et transports décarbonés », lors du colloque intitulé « La décarbonation : enjeux et résilience économiques », organisé par l'IEDF, sous le haut patronage du Ministère des Finances et du Ministère de l'Industrie, en coordination avec l'Institut d'Economie Douanière et Fiscale (IEDF), le 31 mai 2025. Les analyses et données mobilisées sont directement issues des informations communiquées à cette occasion.

Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM) comme levier de transformation de l'industrie cimentière algérienne : Analyse de la stratégie bas carbone du Groupe GICA

L'analyse met en évidence à la fois les vulnérabilités structurelles du secteur et les marges d'adaptation existantes, en soulignant le rôle central de GICA comme acteur pivot de la transition bas carbone en Algérie.

Mots-clés : CBAM, industrie cimentière, décarbonation, compétitivité, Algérie, GICA.

INTRODUCTION

La transition climatique s'impose désormais comme une contrainte systémique des politiques économiques contemporaines. Longtemps cantonnée à des engagements volontaires ou à des mécanismes incitatifs internes, elle s'incarne aujourd'hui dans des instruments à portée extraterritoriale, dont le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM) de l'Union européenne constitue l'illustration la plus aboutie. En internalisant le coût du carbone dans les échanges internationaux, le CBAM redéfinit les règles de la compétitivité industrielle et recompose les avantages comparatifs traditionnels.

Pour les pays tiers exportateurs de produits intensifs en carbone, ce dispositif représente un choc réglementaire majeur. L'industrie cimentière, caractérisée par une forte intensité carbone liée à la fois à la consommation énergétique et aux émissions de procédé, figure parmi les secteurs les plus exposés. Dans ce contexte, l'Algérie, dotée d'un appareil productif cimentier important et engagée dans une dynamique d'exportation, se trouve confrontée à une équation stratégique complexe.

L'enjeu dépasse la seule question commerciale. Il interroge la capacité des industries nationales à s'adapter à des standards environnementaux de plus en plus exigeants, sans disposer des mêmes instruments de politique climatique que les pays importateurs. Dès lors, le CBAM peut être appréhendé soit comme une contrainte subie, génératrice de désavantages compétitifs, soit comme un catalyseur de modernisation industrielle.

Le présent article propose d'analyser cette problématique à travers l'étude de la stratégie bas carbone du Groupe Industriel des Ciments d'Algérie (GICA). Acteur dominant du secteur et pivot potentiel de la transition industrielle nationale, GICA constitue un cas d'analyse pertinent pour évaluer dans quelle mesure le CBAM peut devenir un levier de transformation plutôt qu'un facteur d'exclusion des marchés internationaux.

1. Le CBAM et l'industrie cimentière : une contrainte asymétrique

1.1. Le CBAM : logique et mécanisme

Le CBAM s'inscrit dans la continuité du Pacte vert européen et vise à prévenir les phénomènes de fuite de carbone en imposant aux importations un coût équivalent à celui supporté par les producteurs européens soumis au système d'échange de quotas d'émission (SEQUE-UE). Son champ d'application initial couvre les secteurs à forte intensité carbone, parmi lesquels le ciment occupe une place centrale.

Le mécanisme repose sur une logique simple : chaque tonne de produit importé doit être accompagnée d'une déclaration de son contenu carbone, et donner lieu, à terme, à l'acquisition de certificats carbone équivalents. Cette approche confère au CBAM une double nature : outil climatique visant la réduction globale des émissions, et instrument de politique industrielle protégeant la compétitivité des producteurs européens.

Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM) comme levier de transformation de l'industrie cimentière algérienne : Analyse de la stratégie bas carbone du Groupe GICA

Tableau 1 : Évolution des exportations de clinker et ciment du Groupe GICA (2018–2025)

Exportation de Clinker et Ciment (Tonnes)					
Année	Total Exportations (1)	Hors Union Européenne	Union Européenne (2)	taux (2)/(1)	Taux de Clinker Exporté
2018	272 197	272 197	0	0%	100%
2019	519 051	519 051	0	0%	100%
2020	1 325 876	1 325 876	0	0%	100%
2021	2 247 564	2 184 014	63 550	2,8%	100%
2022	2 935 504	2 728 042	207 462	7,1%	100%
2023	1 473 941	1 251 648	222 293	15,1%	98,7%
2024	1 533 271	1 387 497	145 774	9,5%	98,0%
2025	222 332	222 332	0	0%	100%
Total	10 529 736	9 890 657	639 079	6,1%	99,5%

1.2. Une asymétrie structurelle pour les pays tiers

Si le CBAM se veut neutre en apparence, son impact est profondément asymétrique. Les producteurs européens disposent d'un cadre réglementaire structuré, d'outils de mesure et de marchés carbone intégrés. À l'inverse, les pays tiers, et en particulier les économies en développement, ne bénéficient pas toujours d'instruments équivalents.

Cette asymétrie se traduit par un désavantage compétitif potentiel, non pas fondé sur l'efficacité productive, mais sur l'intensité carbone et la capacité de démonstration de la performance environnementale. Pour l'industrie cimentière des pays tiers, le CBAM introduit ainsi une barrière non tarifaire fondée sur des critères environnementaux, appelés à devenir centraux dans l'accès aux marchés.

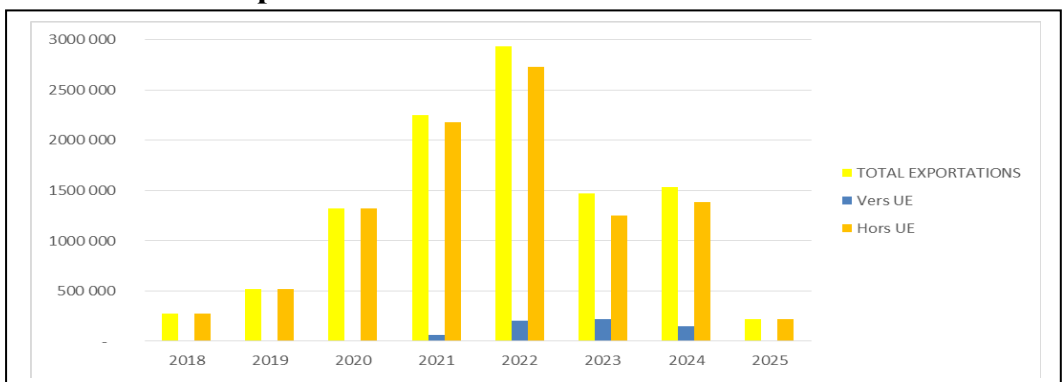
2. L'industrie cimentière algérienne face au risque carbon

2.1. Spécificités structurelles du secteur algérien

L'industrie cimentière algérienne se caractérise par une capacité de production importante, issue d'investissements massifs réalisés au cours des deux dernières décennies. Cette dynamique a permis de satisfaire la demande nationale et de dégager des surplus destinés à l'exportation, notamment sous forme de clinker.

Sur le plan énergétique, le recours majoritaire au gaz naturel constitue un avantage comparatif relatif, dans la mesure où ce combustible est moins émetteur que le charbon ou le fuel. Toutefois, cet avantage demeure insuffisant pour compenser l'intensité carbone élevée du procédé de fabrication du ciment, dominée par les émissions de calcination.

Figure 3 : Part des exportations de clinker et ciment du Groupe GICA vers l'Union européenne



2.2. Profil carbone du ciment algérien

Les émissions de carbone dans l'industrie cimentière algérienne résultent principalement de deux sources. D'une part, la consommation énergétique représente environ 40 % des émissions totales. D'autre part, la réaction chimique de calcination du calcaire, inhérente au procédé de production du clinker, génère près de 60 % des émissions.

À cela s'ajoute un taux de clinker relativement élevé dans les ciments produits, ainsi qu'une intégration encore limitée des ajouts minéraux, ce qui accroît l'intensité carbone par tonne de produit fini. Dans un contexte CBAM, ce profil carbone expose directement les exportations algériennes à un coût carbone additionnel.

2.3. Une vulnérabilité réelle mais encore maîtrisable

Bien que les exportations vers l'Union européenne demeurent quantitativement limitées, elles revêtent une importance stratégique. Le CBAM agit ainsi comme un signal anticipateur, incitant à une adaptation rapide avant que l'exposition ne devienne critique. À ce stade, la vulnérabilité du secteur est réelle mais encore maîtrisable, à condition d'engager une trajectoire crédible de décarbonation.

Tableau 4: Taux de clinker dans les exportations du Groupe GICA

Année	Total Exportations	Taux de Clinker Exporté
2018	272 197	100%
2019	519 051	100%
2020	1 325 876	100%
2021	2 247 564	100%
2022	2 935 504	100%
2023	1 473 941	98,7%
2024	1 533 271	98,0%
2025	222 332	100%
Total	10 529 736	99,5%

3. La stratégie bas carbone du Groupe GICA : d'une contrainte à une trajectoire

3.1. GICA comme acteur pivot de la transition

En tant que principal acteur du secteur cimentier algérien, GICA dispose d'une capacité d'entraînement déterminante. Son intégration verticale, son réseau industriel étendu et ses structures dédiées à la recherche, à la formation et à la qualité lui confèrent un rôle central dans la transformation du secteur.

Cette position confère à GICA une responsabilité stratégique : celle de structurer une réponse industrielle cohérente aux nouvelles exigences carbone, au-delà d'une simple logique de conformité réglementaire.

3.2. Axes structurants de la stratégie bas carbone

La stratégie bas carbone de GICA repose sur plusieurs leviers complémentaires. Le premier concerne l'efficacité énergétique, à travers la modernisation des équipements, l'optimisation des procédés et la digitalisation du pilotage énergétique. L'objectif affiché est l'amélioration continue des performances, condition préalable à toute réduction des émissions.

Le second levier porte sur l'intégration progressive des combustibles alternatifs et le développement du co-processing, en lien avec l'économie circulaire. Cette approche permet à la fois de réduire l'intensité carbone et de valoriser des déchets industriels, contribuant ainsi à une logique de durabilité élargie.

3.3. La question centrale du MRV et de la crédibilité carbone

Toutefois, la performance carbone, aussi ambitieuse soit-elle sur le plan technique, **n'a aucune valeur économique ni réglementaire** en l'absence d'un système solide de mesure, de reporting et de vérification (MRV). Dans le cadre du CBAM, le MRV n'est pas un outil accessoire : il constitue **l'ossature même de la crédibilité carbone** des opérateurs et, par extension, leur passeport d'accès au marché européen.

Le CBAM opère un basculement fondamental : il ne sanctionne plus des secteurs abstraits, mais des **émissions mesurées, documentées et vérifiées au niveau de l'installation**. Dès lors, la qualité des données devient un enjeu stratégique de premier ordre. Toute approximation méthodologique, toute faiblesse dans la traçabilité ou toute non-conformité aux standards reconnus expose l'opérateur à une requalification défavorable de ses émissions, voire à une pénalisation automatique par l'application de facteurs d'émission par défaut, généralement plus élevés.

Dans ce contexte, la mise en place d'un dispositif de MRV conforme aux référentiels internationaux (ISO, GHG Protocol, lignes directrices européennes) ne relève plus d'une logique de conformité minimale, mais d'un **investissement stratégique**. Il conditionne la capacité des entreprises à faire reconnaître leurs efforts de décarbonation, à sécuriser leurs flux commerciaux et à préserver leur compétitivité face à des concurrents mieux structurés sur le plan extra-financier.

À l'inverse, l'absence d'un MRV crédible rend toute stratégie bas carbone **commerciallement inopposable**. Les réductions d'émissions, même réelles, demeurent invisibles pour les autorités européennes et les partenaires économiques. Dans ce cas de figure, l'industrie supporte les coûts de la transition sans en capter les bénéfices, transformant une démarche vertueuse en **handicap concurrentiel net**.

4. Limites, conditions de succès et perspectives

La trajectoire bas carbone du secteur cimentier algérien se heurte à plusieurs contraintes structurelles. L'absence de marché carbone national, le caractère incomplet du cadre réglementaire et les coûts élevés des technologies de rupture, telles que le captage et la valorisation du CO₂, limitent les marges de manœuvre à court terme.

Néanmoins, des conditions de réussite peuvent être identifiées. Elles reposent sur une coordination étroite entre l'État et les acteurs industriels, une priorisation des investissements compatibles avec les exigences du CBAM, et une stratégie de positionnement différenciée sur les marchés extra-européens à court terme.

Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM) comme levier de transformation de l'industrie cimentière algérienne : Analyse de la stratégie bas carbone du Groupe GICA

Dans cette perspective, le CBAM peut être interprété non comme une sanction commerciale, mais comme un instrument de sélection industrielle incitant à la montée en gamme environnementale.

CONCLUSION

L'analyse de la stratégie bas carbone du Groupe GICA montre que le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières constitue un facteur structurant de transformation pour l'industrie cimentière algérienne. S'il introduit une contrainte réelle, il agit également comme un puissant signal stratégique, accélérant la modernisation des procédés et la structuration d'une gouvernance carbone crédible.

Le CBAM ne se limite pas à un outil de protection du marché européen. Il redéfinit les conditions d'accès aux marchés internationaux et impose une relecture des modèles industriels fondés exclusivement sur les coûts. Dans ce contexte, la stratégie bas carbone de GICA apparaît comme un levier de résilience et de repositionnement, à condition d'être consolidée par un cadre national cohérent et des instruments de mesure reconnus.

Au-delà du cas algérien, cette analyse souligne que le CBAM pourrait devenir, pour les pays du Sud, un catalyseur de transformation industrielle plutôt qu'un simple facteur d'exclusion, à condition d'être anticipé et intégré dans une vision stratégique de long terme.

Article issu du Panel 2 :

Le rôle des finances publiques dans la décarbonations : instruments, cohérence et défis de mise en œuvre

Moufida ROMDHANE ¹

INTRODUCTION

La lutte contre le changement climatique s'impose aujourd'hui comme un impératif de politique publique, au croisement des enjeux environnementaux, économiques et sociaux. L'augmentation continue des émissions de gaz à effet de serre (GES), principalement imputable aux activités humaines, a conduit la communauté internationale à reconnaître la nécessité d'une transition rapide vers des modèles de développement sobres en carbone.

Dans ce contexte, les finances publiques constituent un levier central de l'action climatique. En effet, elles permettent à la fois d'orienter les comportements des agents économiques, de financer les investissements nécessaires à la transition énergétique et environnementale, et d'assurer la cohérence globale des politiques publiques.

¹Le présent article s'appuie sur la communication de Mme Moufida ROMDHANE, Conseillère des services publics, Cheffe d'unité et Directrice générale des études fiscales au sein de la Direction générale des études et de la législation fiscales au Ministère des Finances, Tunisie, intitulée « Rôle des finances publiques dans la décarbonation ». Cette communication a été présentée dans le cadre du panel 3 « Finances publiques et transition énergétique : leviers budgétaires et fiscaux pour une économie verte », lors du colloque intitulé « La décarbonation : enjeux et résilience économiques », organisé par l'IEDF, sous le haut patronage du Ministère des Finances et du Ministère de l'Industrie, en coordination avec l'Institut d'Économie Douanière et Fiscale (IEDF), le 31 mai 2025. Les analyses et données mobilisées sont directement issues des informations communiquées à cette occasion.

La communication présentée par Mme Moufida Romdhane, consacrée au rôle des finances publiques dans la décarbonation, met en lumière l'arsenal d'instruments budgétaires, fiscaux et financiers mobilisés par l'État tunisien pour répondre à ces défis. À partir de cette communication, le présent article propose une analyse structurée des fondements de l'action publique climatique, des outils de finances publiques mis en œuvre et des enjeux de cohérence et d'efficacité qui en découlent.

L'analyse s'organise autour de deux axes principaux. Le premier revient sur le cadre général de la décarbonation et la place des finances publiques dans la lutte contre le changement climatique. Le second examine les instruments concrets mobilisés en Tunisie, écotaxes, fonds dédiés, fiscalité énergétique et incitations en soulignant leurs apports, leurs limites et les perspectives d'amélioration.

1. Le changement climatique et la nécessité d'une action publique structurée

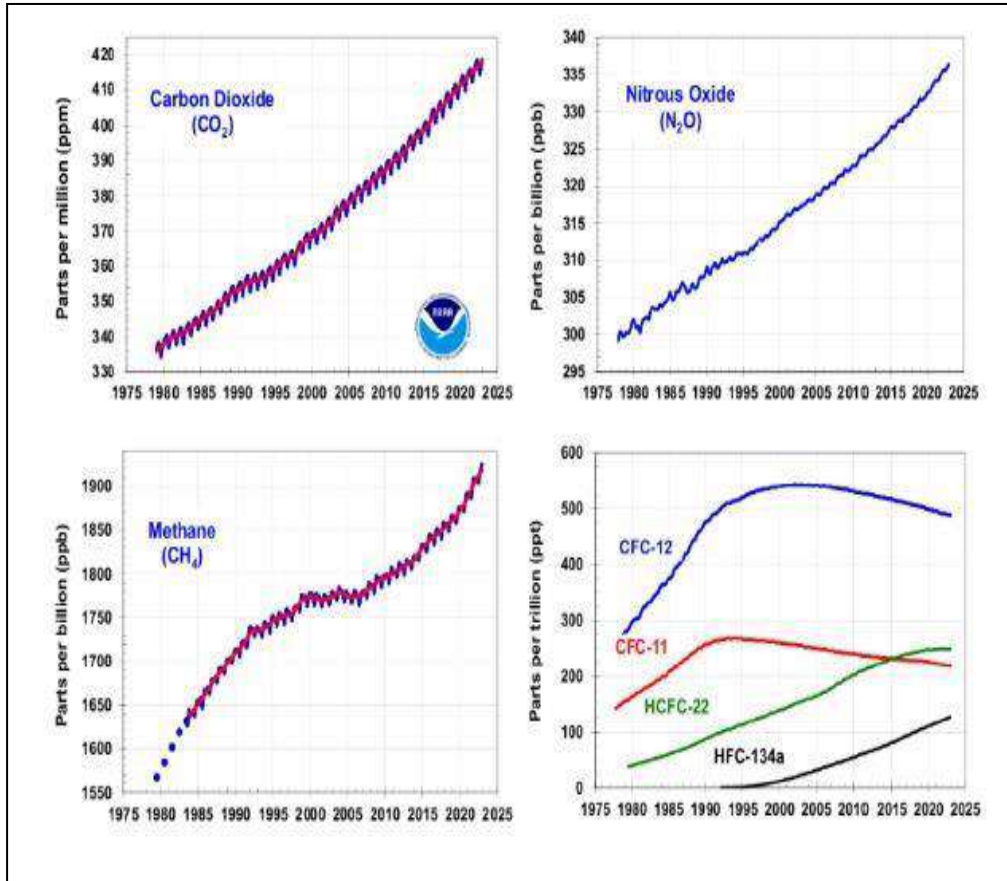
1.1. Les gaz à effet de serre et la dynamique du changement climatique

Le changement climatique résulte principalement de l'accumulation de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, tels que le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄) et l'oxyde nitreux (N₂O). Ces gaz, issus pour l'essentiel de la combustion des énergies fossiles, des procédés industriels, de l'agriculture et de la gestion des déchets, modifient l'équilibre climatique mondial. Les données scientifiques montrent une hausse continue des concentrations de GES au fil du temps, traduisant une pression croissante sur les écosystèmes et les sociétés humaines.

En Tunisie, comme dans de nombreux pays en développement, le secteur de l'énergie constitue la principale source d'émissions de GES. Les données comparatives entre 2010 et 2021 mettent en évidence la prépondérance persistante de l'énergie dans le total des émissions, malgré des évolutions

sectorielles liées aux politiques publiques engagées. Cette réalité confère aux choix énergétiques et industriels un rôle déterminant dans toute stratégie de décarbonation.

Figure 1 : Évolution des concentrations de gaz à effet de serre (CO_2 , CH_4 , N_2O)



Source : Communication de Mme Moufida Romdhane, graphiques issus des données internationales sur l'évolution des GES.

Le graphique illustre la hausse continue des concentrations de CO_2 , de méthane et d'oxyde nitreux depuis les années 1970, confirmant la dynamique structurelle du changement climatique.

1.2. Les engagements internationaux et nationaux de la Tunisie

Face à l'urgence climatique, la communauté internationale s'est engagée, à travers l'Accord de Paris de 2015, à contenir le réchauffement climatique bien en deçà de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, tout en poursuivant les efforts visant à limiter cette hausse à 1,5 °C. Cet engagement collectif repose sur une reconnaissance partagée du caractère systémique du changement climatique, lequel constitue non seulement une menace environnementale, mais également un facteur de vulnérabilité économique et sociale.

Dans ce cadre, la Tunisie, en tant que pays signataire de l'Accord de Paris, a formalisé des engagements climatiques ambitieux, traduits notamment par sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN). Celle-ci prévoit une réduction globale des émissions de gaz à effet de serre de 44 % à l'horizon 2030 par rapport à l'année de référence, traduisant une volonté d'alignement progressif sur les trajectoires internationales de décarbonation.

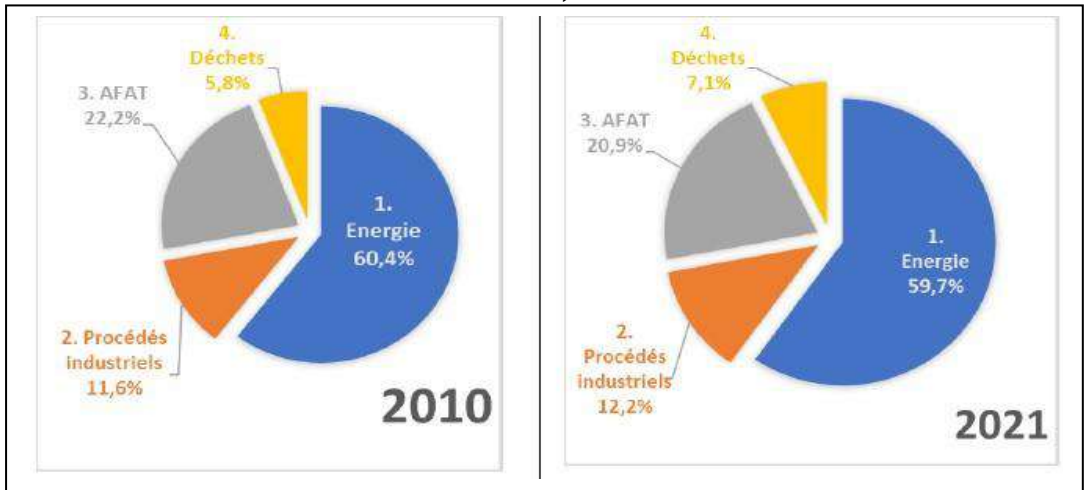
Ces engagements se déclinent principalement au niveau du secteur de l'énergie, qui demeure à la fois un pilier du développement économique national et la principale source d'émissions de gaz à effet de serre. L'objectif stratégique affiché consiste à augmenter de 30 % la part des sources d'énergies renouvelables dans la production d'énergie, parallèlement à un renforcement substantiel des politiques d'efficacité énergétique. Cette orientation suppose une transformation structurelle du système énergétique tunisien, fondée sur la diversification du mix énergétique, la réduction de l'intensité carbone et la modernisation des infrastructures.

Toutefois, cette ambition se heurte à des contraintes structurelles persistantes. En effet, la production d'énergie primaire en Tunisie demeure largement dominée par les énergies fossiles, principalement le pétrole et le

gaz naturel, qui représentent environ 86 % de la totalité des ressources énergétiques. À l'inverse, la contribution des énergies renouvelables reste marginale, ne dépassant pas 1 % du total, ce qui révèle un décalage significatif entre les objectifs stratégiques affichés et la réalité du système énergétique national.

Ce contraste met en évidence l'ampleur des défis à relever, tant sur le plan technologique que financier et institutionnel. La transition énergétique ne peut se limiter à une simple déclaration d'intentions. Elle requiert des investissements massifs, une planification budgétaire de long terme et une mobilisation cohérente des instruments de finances publiques. Dans cette perspective, les politiques budgétaires et fiscales apparaissent comme des leviers déterminants pour corriger les signaux économiques, orienter l'investissement privé et assurer la soutenabilité de la trajectoire de décarbonation. Ainsi, les engagements climatiques de la Tunisie appellent une articulation renforcée entre objectifs environnementaux et choix de finances publiques, condition indispensable pour transformer une ambition internationale en résultats mesurables au niveau national.

Figure 2 : Contribution des secteurs aux émissions de GES en Tunisie (2010 / 2021)



Source : Communication de Mme Moufida ROMDHANE.

Les graphiques sectoriels mettent en évidence la prédominance persistante du secteur de l'énergie dans les émissions nationales, malgré une évolution relative des autres secteurs entre 2010 et 2021.

1.3. La gestion des déchets : un enjeu central de la décarbonation et des finances publiques

La problématique des déchets constitue un axe majeur de la transition environnementale et climatique, tant par ses impacts directs sur les émissions de gaz à effet de serre que par les enjeux budgétaires et fiscaux qu'elle soulève. En Tunisie, les volumes de déchets produits témoignent de l'ampleur du défi à relever et de la nécessité d'une action publique structurée.

La production annuelle de déchets ménagers est estimée à environ 3 millions de tonnes, soit une moyenne de 0,8 kg par habitant et par jour, traduisant une pression croissante sur les infrastructures de collecte, de traitement et de valorisation. À ces déchets s'ajoutent des flux spécifiques présentant des risques environnementaux et sanitaires élevés, notamment **2 400 tonnes par an de piles usagées**, dont près de 70 % proviennent des marchés parallèles, révélant à la fois des défaillances de régulation et un manque de traçabilité des filières.

2. Les finances publiques comme levier de la décarbonation

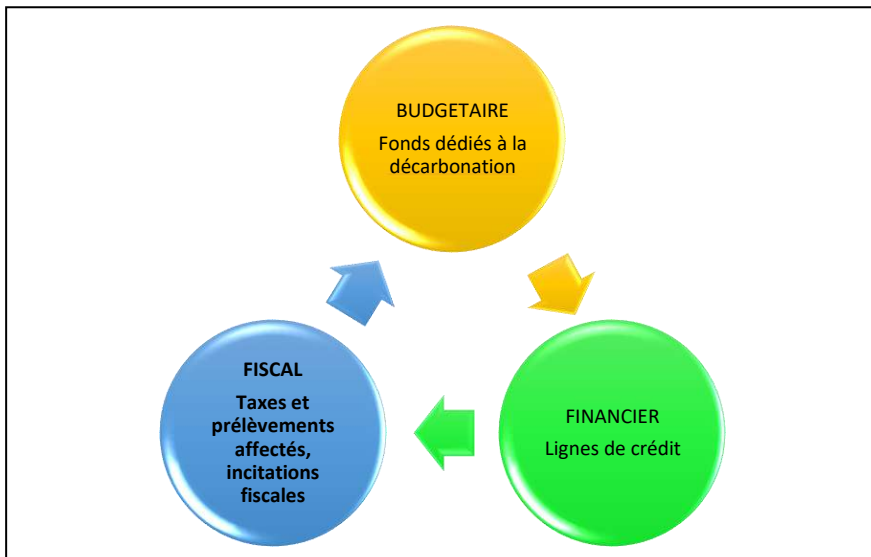
2.1. Typologie des instruments de finances publiques

Les instruments de finances publiques mobilisés en faveur de la décarbonation peuvent être regroupés en trois grandes catégories : budgétaires, fiscaux et financiers. Les instruments budgétaires reposent sur la création de fonds dédiés et sur l'allocation de crédits publics à des

programmes de transition énergétique et environnementale. Les instruments fiscaux, quant à eux, visent à modifier les comportements par la taxation des activités polluantes et l'octroi d'incitations en faveur des pratiques vertueuses. Enfin, les instruments financiers complètent ce dispositif par des mécanismes de financement spécifiques, tels que les lignes de crédit ou les garanties publiques.

Cette combinaison d'outils traduit une approche intégrée de la décarbonation, dans laquelle l'État agit à la fois comme régulateur, financeur et incitateur. Toutefois, l'efficacité de cette action dépend étroitement de la cohérence entre ces différents instruments et de leur articulation avec les objectifs climatiques.

Figure 3 : Outils de la finance environnement



Source : Communication de Mme Moufida ROMDHANE.

2.2. La fiscalité environnementale et les écotaxes

La fiscalité environnementale occupe une place centrale dans les politiques de décarbonation. Elle repose sur le principe selon lequel les activités ayant un impact négatif sur l'environnement doivent supporter un coût reflétant

les dommages qu'elles engendrent. En Tunisie, les écotaxes ont été introduites progressivement afin d'orienter les comportements des producteurs et des consommateurs vers des pratiques plus durables.

Ces taxes concernent notamment les combustibles fossiles, l'énergie, le transport et certaines formes de pollution. Elles poursuivent un double objectif. D'une part, dissuader les comportements polluants et d'autre part, générer des ressources financières destinées à alimenter des fonds environnementaux. À cet égard, le fonds de dépollution constitue un exemple emblématique. Alimenté par un prélèvement à la source sur le chiffre d'affaires de certains produits polluants, ce fonds finance des actions de gestion des déchets, de recyclage et de promotion de l'économie circulaire.

Les données de rendement de la taxe pour la protection de l'environnement montrent une contribution financière non négligeable, mais encore limitée au regard des besoins croissants en matière de transition écologique. Cette situation soulève la question de l'adéquation entre le niveau de taxation, les objectifs environnementaux poursuivis et la capacité réelle de financement des politiques publiques.

Tableau 1 : Rendement de la taxe pour la protection de l'environnement

Années	2021	2022	2023	juillet2024
Rendement (MD)	6.1	7.8	7.5	4.5

Source : Communication de Mme Moufida ROMDHANE – Ministère des Finances, Tunisie.

2.3. Les fonds dédiés et la transition énergétique

Parmi les instruments budgétaires, le Fonds de transition énergétique (FTE) occupe une place centrale dans la politique climatique tunisienne. Créé en

remplacement du Fonds national pour la maîtrise de l'énergie, il constitue le principal outil de financement des programmes d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables.

Les ressources du FTE proviennent de diverses taxes affectées, notamment celles liées à l'immatriculation des véhicules, à l'importation de certains équipements énergétiques et à la consommation de produits énergétiques. Ce mode de financement par affectation de recettes présente l'avantage de garantir une certaine visibilité des ressources, mais il soulève également des interrogations quant à la soutenabilité et à la cohérence globale du système fiscal.

Tableau 2 : Ressources du FTE

Sources	Niveau de prélèvement	Référence légale
Taxes due à l'occasion de la première immatriculation des voitures de tourisme	250 à 2000 DT selon la cylindrée de la voiture et le type de carburant utilisé.	Loi n°2005-82 du 15 août 2005
Taxe à l'importation et à la fabrication des climatiseurs.	10 DT pour chaque 1000 unités thermiques.	
Taxe due sur les lampes et tubes à l'importation ou à la production locale.	40%.	Décret n° 2010-904 du 26 avril 2010, portant modification du décret n° 2007-4193 du 27 décembre 2007
Taxe due sur les produits énergétiques consommés	• Essence super SP : 5 millime/ litre • Gasoil normal : 5 millime /litre • Gasoil 50 : 10 millimes /litre	Loi n° 2023-13 du 11 décembre 2023, portant loi de finances pour l'année 2024

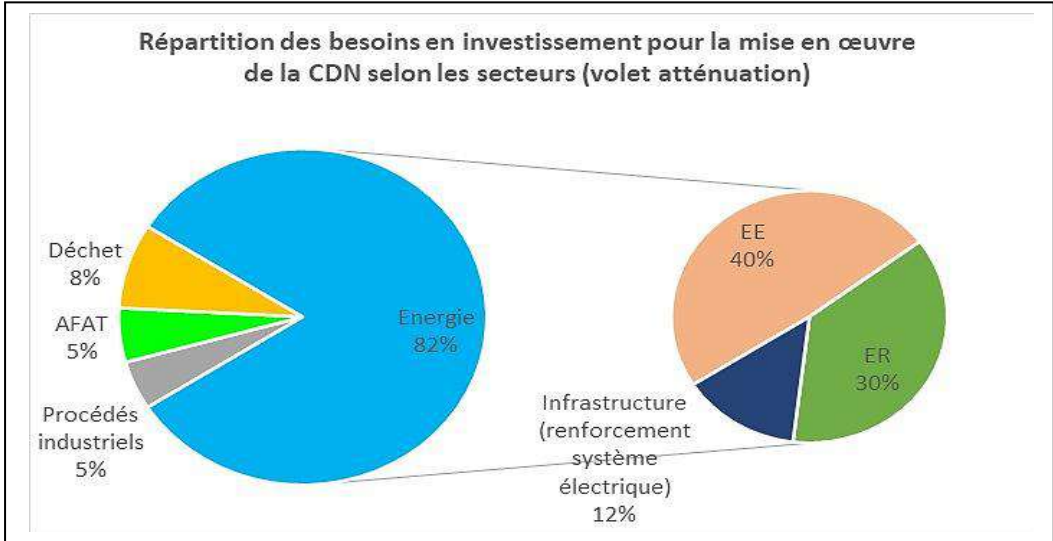
Le rôle des finances publiques dans la décarbonations : instruments, cohérence et défis de mise en œuvre

	• Fuel oil : 5 DT/ TM • GPL : 5 DT/TM • Coke de pétrole : 10 DT/TM • Gaz naturel : 1,25 millimes/thermie • Electricité : 5 millime/kWh	
Taxe due à l'importation de moteurs et de pièces de rechange usagés	3 DT/kg	Loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014
Les dons et subventions au profit du fonds.	ND	Loi n° 2005-106 du 20 décembre 2005

Source : Communication de Mme Moufida ROMDHANE, estimations nationales.

Les investissements requis pour atteindre les objectifs climatiques fixés sont considérables. Les estimations font état de besoins de financement de plusieurs milliards de dollars, principalement concentrés dans le secteur de l'énergie. Dans ce contexte, le rôle du FTE est déterminant, mais son efficacité dépend de la stabilité de ses ressources et de la pertinence des projets financés.

Figure 4 : Répartition sectorielle des besoins d'investissement pour la mise en œuvre de la CDN (volet atténuation)



Source : Communication de Mme Moufida Romdhane.

Le graphique met en évidence la concentration des besoins d'investissement dans le secteur de l'énergie, qui capte plus de 80 % des financements requis, confirmant le caractère stratégique de ce secteur dans la trajectoire de décarbonation.

3. La tarification du carbone et la rationalisation des subventions

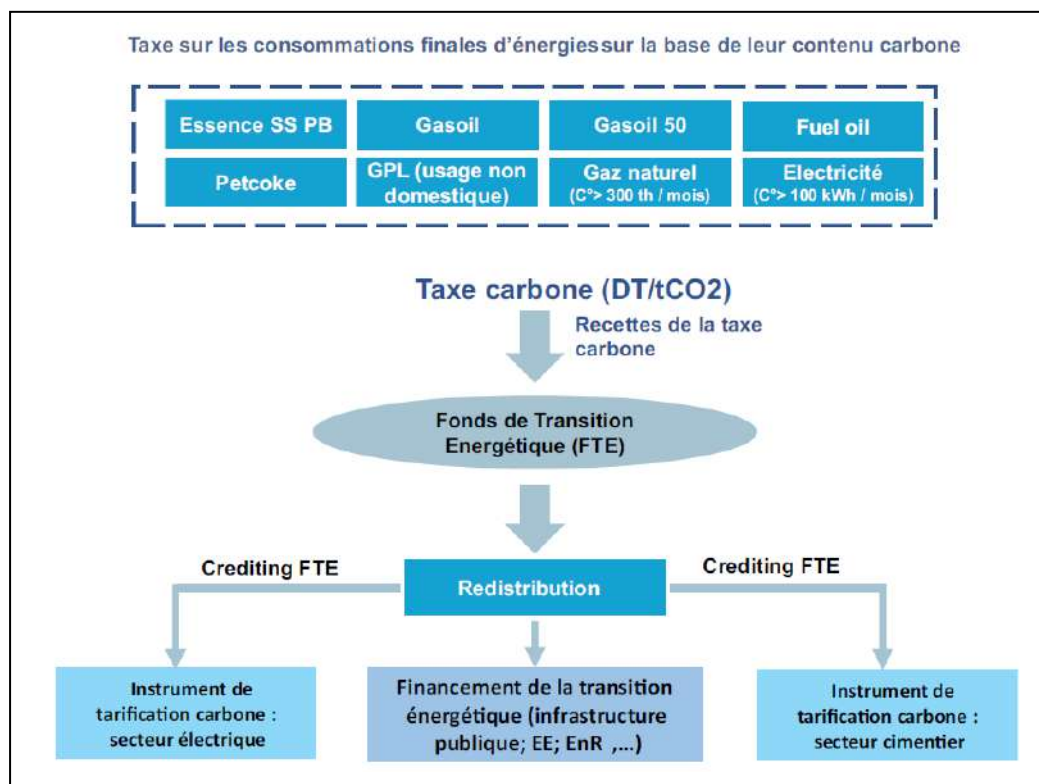
3.1. La tarification du carbone comme instrument économique

La tarification du carbone est largement reconnue comme un instrument économique efficace pour réduire les émissions de GES. Elle consiste à fixer un prix au carbone afin d'intégrer le coût environnemental des émissions dans les décisions économiques. En Tunisie, la réflexion sur l'introduction d'une taxe carbone s'inscrit dans une logique de réorientation

des investissements vers des technologies à faible émission et de réduction de la dépendance aux énergies fossiles.

Toutefois, l'analyse des niveaux de taxation existants met en évidence certaines incohérences. Les différences de taxation entre les produits énergétiques ne reflètent pas toujours leur contenu réel en carbone, ce qui peut réduire l'efficacité environnementale du dispositif. Une réforme visant à aligner la fiscalité énergétique sur le contenu carbone apparaît ainsi nécessaire pour renforcer la crédibilité et l'impact de la politique climatique.

Figure 6 : Schéma de fonctionnement de la taxe carbone et du Fonds de Transition Énergétique (FTE)



Source : Communication de Mme Moufida ROMDHANE.

Le schéma illustre le mécanisme de collecte de la taxe carbone sur les consommations énergétiques, son affectation au FTE et sa redistribution vers les secteurs prioritaires de la transition énergétique.

3.3. La question des subventions énergétiques

La rationalisation des subventions aux énergies fossiles constitue un enjeu majeur de la transition énergétique. Bien qu'initialement conçues pour garantir l'accès à l'énergie, ces subventions ont souvent un effet contraire aux objectifs climatiques en favorisant la consommation d'énergies polluantes. En Tunisie, les subventions énergétiques ont représenté une part significative du produit intérieur brut, pesant à la fois sur les finances publiques et sur la transition énergétique.

La réduction progressive de ces subventions, accompagnée de mesures de protection des ménages vulnérables, permettrait de dégager des marges budgétaires susceptibles d'être réinvesties dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Cette réallocation des ressources constitue un levier essentiel pour concilier soutenabilité budgétaire et ambition climatique.

3.4. La rationalisation des subventions énergétiques : un levier budgétaire et climatique structurant

La réforme des subventions énergétiques constitue un pilier incontournable de toute stratégie crédible de transition énergétique. Initialement mises en place pour garantir l'accessibilité de l'énergie et préserver le pouvoir d'achat, les subventions aux énergies fossiles ont progressivement généré des effets pervers majeurs : distorsion des signaux-prix, surconsommation d'énergies carbonées, affaiblissement des incitations à l'efficacité énergétique et pression croissante sur les finances publiques.

En Tunisie, le poids des subventions énergétiques a atteint, à certaines périodes, des niveaux significatifs rapportés au PIB, accentuant les déséquilibres budgétaires et réduisant la capacité de l'État à financer des investissements structurants. Ce modèle, budgétairement coûteux et écologiquement contre-productif, n'est plus soutenable à moyen et long termes.

La **réduction progressive et ciblée** des subventions aux énergies fossiles, combinée à des mécanismes compensatoires au profit des ménages vulnérables et des secteurs exposés, apparaît dès lors comme une option stratégique à forte valeur ajoutée. Elle permet de dégager des marges budgétaires substantielles susceptibles d'être réallouées vers des priorités alignées avec les objectifs climatiques, notamment le développement des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et la décarbonation des transports.

4. Articulation de la taxe carbone et de la transition énergétique

4.1. Articulation avec la taxe carbone : impacts macroéconomiques et recyclage des recettes

L'introduction d'une taxe carbone s'inscrit dans une logique de correction des externalités négatives liées aux émissions de CO₂, tout en constituant un instrument budgétaire puissant. La taxe est appliquée après fixation d'un prix du carbone exprimé selon la formule suivante :

Unité monétaire / unité physique (litre, tonne)

Deux modalités d'application sont envisageables :

- **Application en amont**, auprès des producteurs et distributeurs, proportionnellement aux volumes de carbone incorporés dans la production et la distribution.

- **Application en aval**, au stade de la consommation finale, calculée sur la base des quantités d'énergies fossiles utilisées tout au long du processus industriel (quantités traçables et connues).

Dans la pratique internationale, **la méthode aval est la plus largement adoptée**, en raison de sa lisibilité économique et de son efficacité incitative.

Les recettes issues de la taxe carbone sont **recyclées de manière ciblée** afin d'alimenter le **Fonds de la Transition Énergétique (FTE)** sur la période 2024-2050. Ce recyclage permet :

- des transferts directs vers les ménages,
- un soutien aux secteurs économiques exposés,
- un financement structuré des investissements verts.

Ce mécanisme de recyclage a un **effet macroéconomique positif**, en stimulant simultanément la consommation des ménages et l'investissement productif.

Les simulations macroéconomiques montrent ainsi une **amélioration nette du PIB**, traduisant l'effet multiplicateur d'une fiscalité environnementale bien conçue.

4.2. Affectation des ressources issues de la taxe carbone : enseignements comparés

L'expérience européenne offre des repères clairs en matière d'allocation optimale des recettes carbone :

- **50 % des ressources** sont consacrées à des finalités climatiques :
 - transport vert : 20 %,
 - efficacité énergétique : 17 %,
 - énergies renouvelables : 20 % ;
- **25 %** alimentent le budget général (France, Royaume-Uni) ;

- **10 %** sont redistribuées aux ménages et entreprises les plus affectés (Autriche, Canada).

Ces arbitrages confirment qu'une taxe carbone n'est économiquement acceptable que si elle est **socialement compensée et budgétairement transparente**.

4.3. Autres instruments fiscaux d'accompagnement de la transition énergétique en Tunisie

La réforme des subventions et la taxe carbone sont complétées par un ensemble cohérent de mesures fiscales incitatives :

a. Relèvement de la taxe sur les billets de voyage

- de 20 à 40 dinars pour les billets aériens et maritimes en classe économique ;
- de 20 à 60 dinars pour la première classe ou la classe affaires.

b. Encouragement de l'épargne verte et durable

- Déduction, pour les personnes physiques, des intérêts issus des emprunts obligataires verts, sociaux et durables, dans la limite de **10 000 dinars/an** ;
- Cumul possible avec les déductions relatives aux produits d'épargne classiques, portant la déduction totale à **20 000 dinars/an**.

c. Incitations à l'investissement productif vert

- Déduction supplémentaire de **50 % des dépenses de R&D** engagées dans l'économie verte, bleue et circulaire, plafonnée à **400 000 dinars/an** ;
- Déduction des revenus et bénéfices réinvestis dans le capital des entreprises vertes, directement ou via des fonds d'investissement ;

- Déduction supplémentaire de **30 % au titre de l'amortissement** des équipements liés aux énergies renouvelables, applicable à toutes les entreprises, sur la base d'une attestation de l'ANME.

4.4. Soutien ciblé à la mobilité électrique

- Réduction de la TVA de 19 % à 7 % sur les véhicules électriques et assimilés ;
- Réduction de 50 % de la taxe de circulation et des taxes d'immatriculation ;
- Allègement des droits de consommation et droits de douane pour les véhicules hybrides et électriques.

CONCLUSION

L'analyse du rôle des finances publiques dans la décarbonation met en évidence leur caractère stratégique dans la mise en œuvre des politiques climatiques. En Tunisie, l'arsenal d'instruments budgétaires, fiscaux et financiers témoigne d'une volonté réelle d'accompagner la transition énergétique et environnementale. Toutefois, l'efficacité de ces instruments demeure conditionnée par leur cohérence, leur stabilité et leur adéquation aux objectifs poursuivis.

La fiscalité environnementale, les fonds dédiés et la tarification du carbone offrent des perspectives prometteuses, mais appellent des ajustements afin de renforcer leur impact. Plus largement, la réussite de la décarbonation suppose une approche intégrée des finances publiques, articulant incitation, financement et régulation, dans une logique de long terme. À ce titre, les finances publiques ne constituent pas seulement un outil technique, mais un véritable pilier de la transformation des modèles de développement vers une économie bas-carbone.

Article issu du Panel 3 :

Financement budgétaire de la transition énergétique en Algérie

SAIM Ahmed¹

INTRODUCTION

La transition énergétique n'est plus un choix politique optionnel, mais un impératif stratégique, économique et budgétaire. Pour l'Algérie, dont le modèle de croissance demeure fortement dépendant des hydrocarbures, l'enjeu dépasse la seule réduction des émissions de gaz à effet de serre : il s'agit de réduire la vulnérabilité structurelle des finances publiques, de préserver les équilibres macroéconomiques à moyen terme et de repositionner l'État comme investisseur structurant dans les secteurs d'avenir.

Cet engagement se traduit par une volonté politique affirmée de réduire la dépendance aux énergies fossiles, de diversifier le mix énergétique national et de renforcer la protection de l'environnement au bénéfice des générations futures. Dans cette perspective, plusieurs programmes publics structurants bénéficient d'un soutien financier actif de l'État, notamment le Programme national de développement des énergies renouvelables, le Plan d'efficacité

¹Le présent article s'appuie sur la communication de M. SAIM Ahmed ,du Ministère des Finances, intitulée « Financement budgétaire & transition énergétique» Cette communication a été présentée dans le cadre du panel 3 «Finances publiques et transition énergétique : leviers budgétaires et fiscaux pour une économie verte », lors du colloque intitulé « La décarbonation : enjeux et résilience économiques », organisé par l'IEDF, sous le haut patronage du Ministère des Finances et du Ministère de l'Industrie, en coordination avec l'Institut d'Économie Douanière et Fiscale (IEDF), le 31 mai 2025. Les analyses et données mobilisées sont directement issues des informations communiquées à cette occasion.

énergétique, la relance du projet du Barrage vert dans le cadre d'un effort budgétaire pluriannuel, ainsi que le développement de l'hydrogène vert, désormais identifié comme un pilier des investissements climatiques d'avenir.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la Stratégie nationale de développement durable (SNDD) et des engagements climatiques internationaux de l'Algérie. Elles sont appuyées par des mécanismes budgétaires spécifiquement orientés vers la transition énergétique, traduisant l'intégration progressive des enjeux climatiques dans l'architecture des finances publiques.

Le financement budgétaire s'impose ainsi comme le pilier de la politique publique de transition énergétique. Loin de se limiter à un simple mécanisme de soutien financier, il constitue un instrument d'orientation stratégique, de hiérarchisation des priorités publiques et de pilotage de l'action de l'État par la performance. La présente contribution analyse les fondements juridiques, institutionnels et financiers de ce financement, ainsi que l'impact structurant du nouveau cadre budgétaire issu de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF).

1. L'arsenal législatif au service de la transition énergétique

L'Algérie a progressivement bâti un cadre législatif cohérent visant à encadrer, inciter et structurer la transition énergétique. La loi n°99-09 relative à la maîtrise de l'énergie a constitué un socle fondateur, en instituant le Programme National de Maîtrise de l'Énergie (PNME) et en introduisant des mécanismes incitatifs en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

Ce dispositif a été renforcé par la loi n°02-01 sur l'électricité et la distribution du gaz, qui ouvre explicitement la voie à la production d'électricité à partir de sources renouvelables et de la cogénération. Plus

récemment, la loi n°04-09 relative à la promotion des énergies renouvelables dans le cadre du développement durable marque un changement d'échelle : elle inscrit la transition énergétique dans une logique de développement, d'innovation et de recherche appliquée.

Enfin, la loi n°23-12 relative aux marchés publics introduit une rupture méthodologique majeure en intégrant l'exigence environnementale comme critère obligatoire de la commande publique. Ce choix est structurant tendant à transformer la dépense publique en levier direct de transition, en orientant la demande publique vers des solutions énergétiques durables.

Sur le fond, cet arsenal présente une architecture juridique cohérente et progressivement consolidée. Sur la forme, son efficacité dépend désormais de sa traduction budgétaire effective et de sa capacité à générer des résultats objectivement mesurables.

2. Un cadre institutionnel orienté vers l'action climatique

La transition énergétique ne saurait être conduite par un acteur unique ni reposer sur une logique institutionnelle fragmentée. L'Algérie a, dès lors, privilégié la mise en place d'une architecture législative structurée, visant à articuler les enjeux climatiques avec les impératifs de soutenabilité budgétaire et d'adaptation aux mécanismes contemporains de financement public. Cette approche permet d'inscrire l'action climatique dans un cadre normatif évolutif, apte à mobiliser les instruments financiers appropriés et à garantir la cohérence entre objectifs environnementaux et contraintes budgétaires.

Dans ce cadre, la mise en œuvre effective de la politique de transition énergétique repose sur un dispositif institutionnel spécialisé, chargé

d'assurer la déclinaison opérationnelle des orientations stratégiques arrêtées par l'État.

À ce titre, la mise en œuvre de la politique nationale de transition énergétique s'appuie sur un ensemble d'établissements publics spécialisés, investis de missions complémentaires couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur de l'action climatique. L'Agence pour la Promotion et la Rationalisation de l'Utilisation de l'Énergie (APRUE) intervient en matière de maîtrise de la demande énergétique et d'efficacité des usages, tandis que le Centre de Développement des Énergies Renouvelables (CDER) constitue le bras scientifique et technologique de l'État en charge de la recherche, du développement et de l'innovation. L'Agence Nationale des Changements Climatiques (ANCC) assure, pour sa part, un rôle de coordination et de suivi des engagements climatiques, en articulation avec les cadres internationaux, alors que le Commissariat aux Énergies Renouvelables et à l'Efficacité Énergétique (CEREE) est chargé de l'impulsion stratégique, de l'orientation des politiques publiques et de la cohérence globale des actions en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique.

Cette spécialisation institutionnelle, fondée sur une répartition fonctionnelle des compétences, s'inscrit dans les standards internationaux de gouvernance climatique. Elle vise à renforcer l'expertise publique, à améliorer la qualité de la décision et à assurer une mise en œuvre plus efficiente des politiques de transition énergétique, sous réserve d'une coordination effective et d'un alignement constant avec les priorités budgétaires de l'État.

Toutefois, la multiplication des acteurs comporte un risque de fragmentation. La valeur ajoutée du cadre institutionnel dépend donc de la qualité de la coordination intersectorielle, de la clarté des responsabilités et de l'alignement budgétaire entre ministères. Sans pilotage budgétaire unifié, la transition énergétique reste un agrégat de projets plutôt qu'une politique publique intégrée.

3. Les instruments financiers : entre incitation et rationalisation

3.1. Financement ciblé de la transition énergétique : analyse des comptes d'affectation spéciale et de leurs mécanismes d'intervention

Le financement de la transition énergétique en Algérie s'est, dans un premier temps, structuré autour de Comptes d'Affectation Spéciale (CAS), conçus comme des instruments budgétaires dérogatoires permettant d'isoler et d'assurer une affectation spécifique des ressources vers des objectifs énergétiques et environnementaux précis.

Comme le met en évidence ci-dessous, le tableau n°1, plusieurs CAS ont été mobilisés à cette fin, couvrant des champs d'intervention complémentaires allant de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables à la protection de l'environnement et à la lutte contre la désertification. Cette architecture traduit une volonté initiale de spécialisation fonctionnelle des instruments budgétaires, afin de répondre à la transversalité des enjeux climatiques.

Tableau 1 : Comptes d'Affectation Spéciale (CAS) dédiés à la transition énergétique et environnementale

Fondement juridique	Référence CAS	Intitulé du Compte d'Affectation Spéciale	Finalité stratégique
Article 91 – Loi de Finances 2001	CAS n°302-131	Fonds National pour la Maîtrise de l'Énergie et pour les Énergies Renouvelables et la Cogénération	Réduction de l'intensité énergétique, promotion des ENR et compensation des surcoûts
Article 189 – Loi de Finances 1992	CAS n°302-065	Fonds National de l'Environnement et du Littoral	Protection de l'environnement, lutte contre les pollutions et préservation des écosystèmes
Article 08 – Loi de	CAS n°302-109	Fonds de lutte contre la désertification et de	Lutte contre la désertification,

Finances 2002		développement du pastoralisme	résilience territoriale et adaptation climatique
------------------	--	----------------------------------	---

Source : Communication présentée par M. SAIM Ahmed, le 31 mai 2025.

La structuration des ressources financières affectées à ces comptes confirme cette logique d'affectation dédiée des ressources publiques.

Le tableau n°2 montre que les CAS sont principalement alimentés par des recettes issues de la fiscalité énergétique et environnementale, complétées par des dotations budgétaires et des ressources spécifiques. Cette configuration s'inscrit dans une logique implicite de type *pollueur-payeur*, visant à réorienter une partie des prélèvements liés à l'énergie vers le financement de la transition. Toutefois, la dépendance à des recettes affectées, parfois volatiles, soulève des interrogations quant à la prévisibilité et à la soutenabilité à moyen terme de ces mécanismes de financement.

L'analyse des dépenses financées permet d'apprécier la traduction opérationnelle de ces instruments.

Tableau 2 : Nomenclature des recettes des CAS liés à la transition énergétique et environnementale

1 % des redevances
10 % du produit
Taxe sur la consommation nationale de l'énergie
Taxes sur les appareils énergivores
Dotations du Budget de l'État
Taxe sur les activités polluantes ou dangereuses
Produit des amendes environnementales perçues au titre des infractions à la législation relative à la protection de l'environnement
les indemnisations au titre des dépenses pour la lutte contre les pollutions accidentelles occasionnées par des déversements de substances chimiques dangereuses,
dotations du budget de l'Etat

produit des taxes spécifiques instituées par les lois de finances ;
les dons et legs ;

Source : Communication présentée par M. SAIM Ahmed, le 31 mai 2025.

À cet égard, le tableau n°3 ci-dessous, relatif au CAS n°302-131, met en évidence une priorité accordée aux actions de maîtrise de l'énergie, notamment dans les secteurs du bâtiment, de l'industrie et du transport, ainsi qu'au soutien aux énergies renouvelables et à la cogénération.

Cette orientation confirme une approche pragmatique de la transition énergétique, fondée sur la réduction de la demande et l'amélioration de l'efficacité énergétique, considérées comme des leviers à fort rendement économique et environnemental.

Tableau 3 : Nomenclature des dépenses du CAS n°302-131 : « Fonds National pour la Maîtrise de l'Énergie, les Énergies Renouvelables et la Cogénération »

Ligne 1 : Maîtrise de l'énergie

Secteur	Projet financé	Taux de soutien public
Bâtiment	Isolation thermique des logements	80 %
	campagne de communication pour le projet d'isolation thermique dans les constructions existantes	100 %
	installation des Chauffe eaux solaires individuels	45 %
	achat des lampes économiques et Eclairage public Performant	50 %
Industrie	Aide à la décision (Audit énergétique)	70 %
	Aide à la décision(Étude de faisabilité)	70 %
	Aide à l'investissement)	30 %
Transport	Conversion des véhicules particuliers au GPLc	50 %
	Kits GPLc pour flottes captives	25 %

Source : Communication présentée par M. SAIM Ahmed, le 31 mai 2025.

Ligne 2 : Énergies renouvelables et cogénération

Type d'intervention	Modalité de financement
➤ Les surcoûts induits par la production de l'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables (prévoir une compensation issue des écarts entre les prix du kw/h produit à partir des Energies Renouvelables et celui produit à partir de l'électricité conventionnelle) ; ➤ Contribution au financement des projets de production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables et/ou aux systèmes de cogénération	

Source : Communication présentée par M. SAIM Ahmed, le 31 mai 2025.

En parallèle, le tableau n°4 relatif au CAS n°302-065 illustre l'ampleur des interventions financées dans le domaine de l'environnement et du littoral, couvrant des actions de prévention, de protection des écosystèmes et de lutte contre les pollutions.

Tableau 4 : Nomenclature des dépenses du CAS n°302-065 : « Fonds National de l'Environnement et du Littoral »

Axes d'intervention Description des actions financées
➤ Les actions de surveillance et de contrôle et d'inspection de l'environnement ; ➤ Les interventions d'urgence en cas de pollution marine ; ➤ Les actions de protection et de mise en valeur des milieux marins et terrestres ; ➤ Les programmes de protection et de réhabilitation des sites naturels et des espaces verts ;

Source : Communication présentée par M. SAIM Ahmed, le 31 mai 2025.

De même, le tableau n°5 ci-dessous, dédié au CAS n°302-109, met en lumière le rôle des mécanismes budgétaires dédiés à la lutte contre la désertification et au développement du pastoralisme, dimensions essentielles de l'adaptation climatique et de la résilience territoriale. Si ces interventions répondent à des objectifs environnementaux légitimes, leur dispersion thématique complexifie l'évaluation consolidée de leur performance budgétaire.

Tableau 5 : CAS N°302-109 « Fonds de lutte contre la désertification et de développement du pastoralisme »

Axes d'intervention
➤ Subventions pour la lutte contre la désertification ➤ Préservation et développement des parcours ➤ Développement des productions animales en zones steppiques et agro-pastorales ➤ Organisation et structuration du pastoralisme

Source : Communication présentée par M. SAIM Ahmed, le 31 mai 2025.

3.2. Mobilisation des fonds des Comptes d'Affectation Spéciale et contraintes d'absorption budgétaire (2017-2021)

Cette difficulté apparaît de manière particulièrement nette à travers l'analyse des montants effectivement mobilisés et exécutés.

Les données présentées dans le tableau ci-dessous, relatif aux fonds mobilisés au profit des CAS sur la période 2017-2021 révèlent des volumes financiers significatifs, mais caractérisés par une exécution irrégulière et, dans certains cas, par l'accumulation de soldes non consommés. Ce décalage entre ressources disponibles et capacité d'absorption des dépenses met en évidence des limites structurelles dans le pilotage de ces dispositifs.

Les fonds mobilisés au profit des Comptes d'Affectation Spéciale (CAS) pour la période (2017-2021) se présentent dans le tableau suivant :

Tableau 6 : Financements alloués par CAS (2017-2021)

Compte d'Affectation Spéciale	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Fonds National pour la Maîtrise de l'Énergie et les Énergies Renouvelables et la Cogénération	7 000 000 000	5 545 330 000	5 498 000 000		4 885 000 000	22 928 330 000
Fonds de lutte contre la désertification et de développement du pastoralisme		5 000 000 000			1 500 000 000	6 500 000 000

Source : Communication présentée par M. SAIM Ahmed, le 31 mai 2025.

Le programme financé sur le CAS N°302-065 «Fonds National de l'environnement et de littoral» a été financé à travers des ressources non budgétaires. Cependant des dotations du Budget de l'Etat ont été inscrites durant cette période au profit des établissements relevant du secteur de l'Environnement

Enfin, les dotations budgétaires directes accordées aux établissements relevant du secteur de l'environnement, présentées dans le tableau ci-dessous correspondant, témoignent d'un chevauchement des canaux de financement entre CAS et budget général. Cette superposition a contribué à brouiller la lisibilité de l'effort public global et à affaiblir la cohérence stratégique de l'intervention de l'État.

3.3. Dotations budgétaires allouées aux établissements du secteur de l'environnement (2017-2021)

Ce tableau ci-dessous, retrace l'évolution des dotations budgétaires accordées aux principaux établissements publics relevant du secteur de l'environnement sur la période 2017-2021, permettant d'apprécier les priorités de financement de l'État ainsi que la cohérence des allocations au regard des objectifs environnementaux affichés.

Tableau 7 : Dotations budgétaires aux établissements relevant du secteur de l'environnement (2017-2021)

Unité : Millions de DA

Établissement	2017	2019	2020	2021	Total
Centre National des Technologies de Production Plus Propres	470	20	51	15	556
Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable	951	750	885	869	3 455
Conservatoire National des Formations à l'Environnement	301	88	—	150	539
Agence Nationale des Déchets	4 160	—	5 630	3 015	12 805
Total établissements	5 882	858	6 566	4 049	17 355

Source : Communication présentée par M. SAIM Ahmed, le 31 mai 2025.

Pris dans leur ensemble, ces constats justifient la remise en question progressive du recours aux Comptes d'Affectation Spéciale au profit d'une budgétisation intégrée des actions de transition énergétique et

environnementale. Les tableaux analysés démontrent que, si les CAS ont constitué un outil pertinent à un stade initial, leurs limites en matière de transparence, d'efficacité et de pilotage ont rendu nécessaire leur recentrage, puis leur clôture, au profit d'un cadre budgétaire unifié et aligné sur les principes de la LOLF.

4. La LOLF et la refonte du cadre budgétaire de l'État

La loi organique n°18-15 relative aux lois de finances constitue un tournant majeur. Elle fait passer l'action publique d'une logique de moyens à une logique de résultats. Pour la transition énergétique, ce changement est décisif.

La budgétisation par programmes permet désormais d'identifier clairement les crédits affectés à la maîtrise de l'énergie, aux énergies renouvelables, à l'environnement et aux forêts. Surtout, elle introduit des objectifs précis et des indicateurs de performance : diversification du mix énergétique, économies de gaz naturel, réduction des émissions de CO₂.

Sur la période 2023-2025, les montants mobilisés traduisent un effort budgétaire significatif, notamment pour les programmes environnementaux et forestiers, dont le projet du Barrage Vert, relancé avec un besoin estimé à 75 milliards de dinars à l'horizon 2030. Ce projet illustre parfaitement l'approche intégrée de la transition : environnementale, énergétique, territoriale et sociale.

La LOLF offre ainsi un cadre robuste pour piloter, évaluer et ajuster la politique de transition énergétique. Encore faut-il que les indicateurs soient sincères, les données fiables et l'évaluation réellement utilisée comme outil de décision.

5. Enjeux, limites et recommandations

Le financement budgétaire de la transition énergétique en Algérie a franchi un cap institutionnel et méthodologique. Le cadre juridique est en place, les outils existent et les ressources sont mobilisées. Le principal défi n'est plus normatif, mais opérationnel.

La priorité doit être donnée à la cohérence stratégique intersectorielle, à la concentration des moyens sur des projets à fort impact mesurable et à l'ancrage de la culture de performance dans l'administration. La transition énergétique ne peut réussir si elle reste perçue comme une politique sectorielle ; elle doit devenir un axe transversal de la politique budgétaire et économique.

À moyen terme, l'enjeu sera également d'articuler le financement budgétaire avec les financements privés, climatiques et internationaux, sans diluer la responsabilité de l'État. Le budget doit jouer un rôle d'effet de levier, pas de substitution.

CONCLUSION

La transition énergétique en Algérie est désormais inscrite dans le cœur du dispositif budgétaire de l'État. Le passage aux principes de la LOLF marque une rupture positive, en alignant les ressources publiques sur des objectifs clairs, mesurables et évaluables.

Le financement budgétaire, s'il est rigoureusement piloté, peut devenir un véritable catalyseur de transformation économique et environnementale. À l'inverse, sans exigence de résultats, il risque de se réduire à un affichage politique coûteux. Le choix est clair : faire du budget un outil de transition réelle, ou accepter l'inefficience. L'Algérie a posé les bases ; il lui reste à livrer l'exécution.

Article issu du Panel 4 :

Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) : Quel rôle stratégique pour les douanes algériennes dans la gouvernance climatique du commerce international

Toufik SACI ¹

Résumé

Le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), mis en place par l'Union européenne, constitue une inflexion majeure de la politique commerciale internationale au service de la lutte contre le changement climatique. En internalisant le coût du carbone dans les importations de produits à forte intensité d'émissions, ce dispositif redéfinit le rôle des administrations douanières, tant dans les pays importateurs que dans les pays exportateurs. À partir de la communication présentée par M. Toufik Saci, Contrôleur Général des Douanes, lors de la Journée scientifique sur la décarbonation (Alger, 31 mai 2025), le présent article analyse de manière critique et structurée le rôle des douanes algériennes face au MACF, en mettant en évidence les enjeux de traçabilité, de coordination institutionnelle et de souveraineté économique.

Mots-clés : MACF – CBAM – Douane verte – Décarbonation – Commerce international – Algérie

¹Le présent article s'appuie sur la communication de M.SACI Toufik, Contrôleur Général des douanes, intitulée « Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières : Quel rôle pour la douane ? ». Cette communication a été présentée dans le cadre du panel 4 «CBAM: Sécuriser l'accès aux marchés européens dans un contexte de décarbonation mondiale », lors du colloque intitulé « La décarbonation : enjeux et résilience économiques », organisé par l'IEDF, sous le haut patronage du Ministère des Finances et du Ministère de l'Industrie, en coordination avec l'Institut d'Économie Douanière et Fiscale (IEDF), le 31 mai 2025. Les analyses et données mobilisées sont directement issues des informations communiquées à cette occasion.

INTRODUCTION

La décarbonation des économies ne relève plus d'un objectif lointain ou d'une orientation politique générale ; elle constitue désormais une exigence concrète qui structure l'action publique et transforme en profondeur les instruments traditionnels de régulation économique

Dans ce cadre, le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) de l'Union européenne marque un **tournant stratégique majeur** en opérant une hybridation inédite entre politique climatique et politique commerciale. En internalisant le coût du carbone au niveau de la frontière, le MACF transforme l'outil douanier en **instrument de régulation environnementale**, faisant de la frontière non plus un simple point de contrôle fiscal ou sécuritaire, mais un **levier de gouvernance climatique extraterritoriale**.

Ce choix n'est pas neutre. Il consacre l'émergence de **barrières écologiques aux échanges**, juridiquement construites comme des mécanismes d'ajustement, mais économiquement assimilables à des instruments de protection conditionnelle. Sous couvert de neutralité climatique, le MACF introduit une différenciation entre produits selon leur contenu carbone, reconfigurant ainsi les conditions d'accès au marché européen et redéfinissant les rapports de compétitivité internationale.

Pour l'Algérie, pays exportateur vers l'Union européenne et économie encore fortement dépendante de secteurs à forte intensité énergétique, le MACF dépasse largement le statut de contrainte technique sectorielle. Il soulève des **enjeux directs de souveraineté économique**, dans la mesure où les modalités de calcul, de certification et de valorisation du carbone sont définies hors du champ décisionnel national. L'absence de dispositifs domestiques équivalents ou reconnus expose les exportateurs algériens à

une **double pénalisation** : d'une part, un surcoût à l'entrée sur le marché européen, et d'autre part, une perte de compétitivité relative face à des concurrents intégrés dans des systèmes carbone institutionnalisés.

Dans ce contexte, l'adaptation des dispositifs douaniers, réglementaires et informationnels ne saurait être appréhendée comme une simple mise en conformité administrative. Elle constitue un **enjeu stratégique de sécurisation de la compétitivité externe** et de préservation de la capacité d'exportation nationale. La douane, en tant qu'interface entre l'économie nationale et l'espace commercial international, se trouve ainsi investie d'un rôle structurant : elle devient un **acteur clé de la souveraineté économique environnementale**, appelé à contribuer à la maîtrise des flux, à la production de données stratégiques et à l'articulation entre politiques industrielles, commerciales et climatiques.

1. La douane face aux nouveaux impératifs environnementaux : vers une « douane verte »

Traditionnellement, la douane exerce trois missions fondamentales : une mission fiscale, visant la perception et la sécurisation des recettes publiques ; une mission économique, orientée vers la régulation et la facilitation des échanges ; et une mission de protection, historiquement centrée sur la sécurité, la santé publique et la lutte contre les trafics illicites.

Cette dernière mission connaît aujourd'hui une **extension substantielle** avec l'intégration explicite de la protection de l'environnement. Sous l'impulsion des instruments normatifs et opérationnels développés par l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), la douane est progressivement appelée à devenir un **acteur de premier plan dans la mise en œuvre des politiques environnementales aux frontières**, en assurant la traçabilité des flux de marchandises, l'identification des produits à impact environnemental et l'application effective des réglementations écologiques internationales et nationales.

La mise en œuvre de la « douane verte » repose sur :

- l'identification fine des produits affectant l'environnement via la nomenclature du Système Harmonisé (SH),
- la traçabilité des flux transfrontaliers,
- et l'application rigoureuse des réglementations environnementales aux frontières.

Les pratiques douanières déjà mises en œuvre en matière de contrôle environnemental constituent un socle opérationnel éprouvé sur lequel peut s'appuyer le traitement du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF). À titre d'illustration, le contrôle des substances appauvrissant la couche d'ozone, des déchets dangereux ou encore des espèces protégées repose sur des dispositifs rigoureux combinant identification tarifaire, exigence documentaire préalable et coopération interinstitutionnelle.

S'agissant des espèces menacées d'extinction, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) impose aux administrations douanières un rôle central de vérification des permis, de contrôle des flux transfrontaliers et de lutte contre les trafics illicites. La douane agit ainsi comme autorité de contrôle de conformité, garantissant que les échanges internationaux respectent des engagements environnementaux multilatéraux juridiquement contraignants.

Ces mécanismes présentent des analogies directes avec les exigences du MACF : identification précise des marchandises, traçabilité des flux, contrôle de la validité des documents environnementaux et articulation entre normes internationales et réglementation nationale. En ce sens, le MACF ne constitue pas une rupture totale pour l'administration douanière, mais plutôt une extension fonctionnelle de compétences déjà exercées, appliquées cette fois à l'empreinte carbone des produits et non plus uniquement à leur nature ou à leur dangerosité environnementale.

2. Le rôle des douanes du pays importateur : le modèle européen

Dans le dispositif MACF, les douanes des États membres de l'Union européenne jouent un rôle central mais différencié selon les phases du mécanisme.

2.1. Phase transitoire (2023–2025)

Durant cette phase, la douane agit principalement comme :

- relais d'information auprès des importateurs,
- collecteur et transmetteur de données à la Commission européenne,
- garant de la conformité des déclarations douanières (nomenclature, origine, quantités).

L'objectif est clair : fiabiliser les données carbone sans perturber excessivement la fluidité des échanges.

2.2. La phase définitive du MACF : vers une frontière douanière à fonction climatique renforcée (à partir de 2026)

À compter de 2026, l'entrée en vigueur de la phase définitive du MACF marque un changement qualitatif majeur dans le rôle des douanes européennes. Celles-ci ne se limitent plus à une fonction d'accompagnement ou de collecte d'informations, mais exercent pleinement un pouvoir de contrôle et de contrainte, conditionnant l'accès effectif au marché européen.

Concrètement, la douane est chargée de vérifier le statut de « déclarant MACF autorisé », lequel s'apparente à une autorisation préalable d'importation fondée sur des critères environnementaux. Elle assure également le contrôle de l'existence, de la validité et de la concordance des certificats MACF, destinés à couvrir les émissions de carbone incorporées dans les produits importés. En cas de non-conformité, la douane dispose

d'un pouvoir opérationnel décisif, pouvant aller jusqu'au blocage pur et simple des importations concernées.

Ce durcissement consacre une transformation profonde de la frontière douanière, qui devient un point de contrôle climatique à part entière, au même titre que les contrôles sanitaires ou sécuritaires.

Les conséquences économiques pour les exportateurs tiers sont immédiates et substantielles : retards logistiques, surcoûts administratifs, incertitudes contractuelles et, à terme, risques de perte d'accès au marché européen. Le MACF introduit ainsi une nouvelle condition de compétitivité, fondée non plus uniquement sur le prix ou la qualité des produits, mais sur leur performance environnementale objectivée et certifiée.

3. Les produits concernés et les risques d'extension sectorielle

Le MACF cible, dans sa configuration actuelle, un ensemble de secteurs considérés comme hautement émissifs et stratégiques au regard des objectifs climatiques de l'Union européenne, à savoir l'acier, l'aluminium, le ciment, les engrais azotés, l'hydrogène et l'électricité.

Ces secteurs ont été retenus en raison de leur intensité carbone élevée, de leur forte exposition aux échanges internationaux et de leur rôle central dans les chaînes de valeur industrielles européennes. Leur identification repose sur des sous-positions tarifaires précises de la nomenclature combinée de l'Union européenne, conférant au dispositif un haut degré de technicité et de traçabilité douanière.

Toutefois, le MACF est conçu comme un mécanisme évolutif. Les textes européens prévoient explicitement la possibilité d'une extension progressive à des produits situés en aval des chaînes de production, tels que les machines, les véhicules ou plus largement les biens manufacturés incorporant des intrants à forte intensité carbone. Une telle évolution

amplifierait considérablement la portée économique du dispositif, en élargissant son champ d'application à des secteurs à plus forte valeur ajoutée et à des flux commerciaux plus diversifiés.

Cette perspective appelle une anticipation stratégique renforcée de la part des pays exportateurs, qui ne peuvent se limiter à une lecture sectorielle ou conjoncturelle du MACF. À défaut de préparation en amont, qu'il s'agisse de la mise en place de systèmes de mesure carbone, de l'adaptation des nomenclatures douanières ou de la coordination interinstitutionnelle, les opérateurs économiques s'exposent à une réglementation subie, susceptible de générer des surcoûts, des pertes de compétitivité et, à terme, une exclusion progressive de segments entiers du marché européen.

Le MACF impose ainsi un changement de paradigme : la compétitivité à l'export ne se mesure plus uniquement en termes de coûts et de qualité, mais également en termes de performance environnementale intégrée.

4. Le rôle stratégique des douanes algériennes en tant que pays exportateur

Pour l'Algérie, la douane ne saurait être cantonnée à un rôle d'exécutant technique dans la mise en œuvre du MACF. Elle constitue au contraire un pivot informationnel, réglementaire et stratégique du futur dispositif national, en raison de sa position centrale à l'interface entre l'appareil productif national, les autorités publiques et les marchés extérieurs. À ce titre, son intervention conditionne directement la capacité du pays à anticiper les effets du MACF et à préserver sa compétitivité à l'export.

4.1. Traçabilité des produits et articulation des nomenclatures

La première responsabilité de la douane consiste à assurer une correspondance claire, cohérente et juridiquement sécurisée entre la nomenclature tarifaire utilisée par l'Union européenne et la nomenclature

nationale, afin de garantir une identification précise des produits exposés au MACF.

Cette opération dépasse un simple exercice de classement tarifaire : elle constitue un outil stratégique de lisibilité économique, permettant d'identifier avec précision les produits exposés au MACF, d'anticiper les risques sectoriels et d'informer en amont les opérateurs économiques. Une nomenclature maîtrisée est ainsi un prérequis indispensable à toute politique d'accompagnement des exportateurs.

4.2. Contribution à l'architecture réglementaire nationale du MACF

Dans le cadre du dispositif à élaborer au niveau national, la douane sera appelée à appliquer, lors de l'exportation, des formalités administratives particulières (FAP) susceptibles de prendre la forme de certificats carbone, de documents retraçant le bilan d'émissions ou d'attestations de consommation énergétique.

Cette mission confère à la douane un rôle de chaînon opérationnel entre les exigences européennes et les politiques publiques internes. Elle suppose une coordination étroite et formalisée avec les autorités compétentes en matière d'environnement, d'industrie et de commerce, afin d'éviter les redondances, les incohérences normatives et les charges administratives excessives pour les entreprises.

4.3. Production, centralisation et partage de données stratégiques

La constitution d'une base de données nationale dédiée aux exportations concernées par le MACF représente un enjeu majeur de souveraineté économique et décisionnelle. En centralisant des informations relatives aux opérateurs exportateurs, aux produits, aux volumes et, le cas échéant, aux indicateurs carbones, la douane contribue à la production de données

stratégiques indispensables à l'élaboration des politiques industrielles et commerciales.

Les systèmes d'information douaniers, tels qu'ALCES et le guichet unique en cours de déploiement, offrent à cet égard un levier structurant pour l'échange interinstitutionnel, la fiabilisation des données et la montée en compétence collective face aux nouvelles exigences du commerce décarboné.

5. Enjeux opérationnels et perspectives

La crédibilité du MACF repose sur un équilibre particulièrement sensible entre l'exigence de rigueur environnementale et la nécessité de préserver la fluidité des échanges commerciaux. Un dispositif excessivement contraignant risquerait de perturber les chaînes logistiques et de fragiliser les opérateurs économiques, tandis qu'un contrôle insuffisant compromettrait la portée environnementale du mécanisme et sa légitimité internationale. La douane se trouve ainsi au cœur de cette tension structurelle, en tant qu'autorité chargée de traduire des objectifs climatiques en procédures opérationnelles aux frontières.

Pour les douanes algériennes, le défi est double et stratégique. D'une part, il s'agit de développer des compétences nouvelles dans des domaines techniquement complexes tels que la mesure des émissions, l'analyse des bilans carbone et la compréhension des méthodologies européennes de calcul.

Cette montée en compétence conditionne la capacité de l'administration à dialoguer efficacement avec les autorités européennes et à accompagner les exportateurs nationaux. D'autre part, il convient d'éviter que le MACF ne se traduise, de facto, par une pénalisation indirecte des exportateurs algériens, résultant de charges administratives excessives, de délais supplémentaires ou d'une asymétrie d'information défavorable.

Dans cette perspective, la digitalisation des procédures douanières, la mise en place de programmes de formation ciblés et la clarification des responsabilités institutionnelles entre les différentes administrations concernées apparaissent non comme des choix optionnels, mais comme de véritables prérequis opérationnels à la réussite du dispositif.

À défaut, le risque est réel de voir le MACF devenir un facteur de friction commerciale plutôt qu'un levier maîtrisé de transition environnementale.

CONCLUSION

Le MACF consacre une mutation profonde du rôle des douanes dans l'économie mondiale. Pour l'Algérie, il représente à la fois un risque de marginalisation et une opportunité de modernisation. En s'imposant comme acteur central de la traçabilité carbone et de la coordination institutionnelle, la douane algérienne peut transformer une contrainte externe en levier stratégique d'intégration maîtrisée dans le commerce international décarboné.

ANALYSE TRANSVERSALE :

Transitions climatiques et coordination intersectorielle : Fondements institutionnels et leviers de gouvernance pour une trajectoire bas carbone en Algérie

KALOUNE Salah ¹

Résumé

La transition climatique constitue un défi transversal qui dépasse les approches sectorielles classiques. En Algérie, elle interroge directement les mécanismes de gouvernance publique, la cohérence des politiques économiques et la capacité institutionnelle à répondre à des engagements climatiques internationaux de plus en plus contraignants. À partir des travaux du Panel 1 du Colloque national sur la décarbonation, cet article analyse les principaux leviers institutionnels identifiés par les représentants des ministères concernés et des partenaires techniques internationaux.

Il met en évidence six axes structurants : gouvernance climatique, système MRV, unification des stratégies climat, financement international, territorialisation de l'action climatique et intégration du climat dans les arbitrages budgétaires. L'article montre que la réussite de la transition bas carbone repose avant tout sur la coordination intersectorielle et la consolidation des instruments de pilotage public.

Mots-clés : transition climatique, gouvernance, coordination intersectorielle, MRV, financement climatique, Algérie.

¹ Article issu de la restitution globale des panelistes, une analyse transversale, par KALOUNE Salah. Les analyses et données mobilisées sont directement issues des informations communiquées à cette occasion.

INTRODUCTION

La transition climatique impose aux États une reconfiguration profonde de leurs modes de gouvernance et de coordination des politiques publiques. En Algérie, cet enjeu dépasse la seule dimension environnementale pour interroger la cohérence intersectorielle, la capacité institutionnelle et l'alignement des instruments économiques, budgétaires et réglementaires.

Issu des travaux du Panel 1 du Colloque national sur la décarbonation organisé par l'IEDF, cet article analyse les leviers de gouvernance identifiés par les différents secteurs concernés et les partenaires techniques internationaux. Il met en lumière les conditions institutionnelles nécessaires à la construction d'une trajectoire bas carbone crédible, fondée sur la coordination, la traçabilité et l'intégration du climat dans la décision publique.

La transition climatique comme enjeu de gouvernance

La transition vers une économie bas carbone ne se limite pas à une transformation technologique des systèmes énergétiques. Elle implique une reconfiguration profonde des modes de gouvernance, des arbitrages budgétaires et des mécanismes de coordination entre les politiques publiques. Pour les pays en développement et émergents, cette transition se déroule dans un contexte marqué par des contraintes économiques, des priorités sociales fortes et une exposition croissante aux régulations climatiques internationales.

Dans ce contexte, le Panel 1 du Colloque national sur la décarbonation, consacré aux transitions climatiques et à la coordination intersectorielle, a constitué un espace de dialogue stratégique entre les représentants du Ministère des Affaires Étrangères, du Ministère de l'Énergie, des Mines et

des Énergies Renouvelables, du Ministère de l'Environnement et de la Qualité de la Vie, ainsi que des partenaires techniques tels que le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et la Coopération allemande au développement (GIZ).

Les échanges ont convergé vers un diagnostic partagé : l'enjeu central de la transition climatique en Algérie réside moins dans l'absence de stratégies que dans leur articulation et leur mise en cohérence opérationnelle.

1. Renforcer la gouvernance climatique et la coordination intersectorielle

Les contributions institutionnelles ont unanimement souligné la nécessité de renforcer la gouvernance climatique nationale en dépassant les logiques de cloisonnement administratif. La multiplicité des acteurs concernés – énergie, environnement, finances, transports et affaires étrangères – rend indispensable un cadre de coordination formalisé.

Les propositions formulées convergent autour du renforcement du **Comité National Climat (CNC)**, appelé à jouer un rôle central de pilotage stratégique. Il a été suggéré d'étendre ses missions, de créer des structures transversales climat au sein de chaque ministère et de désigner des points focaux sectoriels chargés d'assurer la cohérence des politiques climatiques.

Certains intervenants ont également évoqué la nécessité d'un pilotage de haut niveau, afin d'ancrer la transition climatique dans les priorités nationales.

2. Institutionnaliser un système national de mesure, de reporting et de vérification (MRV)

Un axe majeur concerne la mise en place d'un système national de Mesure, Rapportage et Vérification (MRV) des émissions de gaz à effet de serre. Les participants ont souligné que l'absence d'un dispositif solide constitue un frein majeur à la crédibilité internationale des engagements climatiques et à l'accès aux financements.

Les recommandations portent sur la création d'un système centralisé, numérisé et conforme aux standards internationaux (Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Accord de Paris), reposant sur des tableaux de bord sectoriels et des obligations de reporting. L'implication d'acteurs clés, tels que les entreprises énergétiques stratégiques et les administrations douanières, a été jugée essentielle pour garantir la fiabilité des données.

3. Mutualiser les stratégies climatiques dans un cadre national unifié

Les échanges ont mis en évidence que l'architecture actuelle des politiques climatiques en Algérie repose sur une **multiplicité de cadres stratégiques élaborés à des moments différents**, en réponse à des engagements internationaux, à des priorités sectorielles ou à des dynamiques institutionnelles distinctes. Les **Contributions Déterminées au niveau National (CDN)**, le **Plan National Climat (PNC)**, le **Plan National d'Adaptation (PNA)** et le **Plan National d'Action Environnementale pour le Développement Durable (PNAE-DD)** constituent chacun des instruments de référence légitimes, mais leur coexistence non pleinement articulée engendre des **chevauchements d'objectifs, des redondances opérationnelles et une dilution des responsabilités**.

Dans le contexte algérien, cette fragmentation stratégique se traduit par une **difficulté à hiérarchiser les priorités**, à assurer un suivi consolidé des engagements climatiques et à optimiser l'allocation des ressources financières et humaines. Elle limite également la capacité de l'État à présenter une trajectoire climatique lisible et cohérente vis-à-vis des partenaires internationaux, des bailleurs de fonds et des mécanismes de régulation émergents, notamment ceux liés au commerce international et au carbone.

Face à ce constat, les intervenants ont souligné la nécessité de **passer d'une logique d'empilement de stratégies à une logique d'intégration**, en procédant à la mutualisation des différents cadres existants au sein d'un **référentiel national unifié**. Celui-ci aurait vocation à constituer un socle commun de pilotage de la politique climatique, permettant d'aligner les engagements internationaux, les politiques sectorielles et les instruments de mise en œuvre.

Les modalités envisagées reposent notamment sur :

- la mise en place d'une **plateforme numérique nationale** centralisant l'ensemble des stratégies, objectifs, indicateurs et projets climatiques ;
- l'élaboration d'une **matrice d'alignement stratégique**, permettant d'identifier les convergences, les complémentarités et les éventuelles incohérences entre les différents plans ;
- l'instauration de **revues annuelles multi-acteurs**, associant administrations centrales, collectivités territoriales, acteurs économiques et partenaires techniques, afin d'évaluer l'état d'avancement, d'ajuster les priorités et de renforcer la redevabilité.

Une telle démarche apparaît particulièrement stratégique pour l'Algérie, dans un contexte marqué par des **contraintes budgétaires**, une **exposition croissante aux exigences climatiques internationales** et la nécessité de

préserver la compétitivité économique. La mutualisation des stratégies climatiques constitue ainsi un **levier de rationalisation de l'action publique**, mais également un outil de crédibilité et de lisibilité, indispensable pour inscrire la transition bas carbone dans une trajectoire de développement maîtrisée et soutenable.

4. Mobiliser efficacement les financements climatiques internationaux

La mobilisation des financements climatiques internationaux est apparue, au cours des échanges, comme un levier central et structurant de la transition bas carbone en Algérie. Si les besoins d'investissement liés à l'atténuation et à l'adaptation sont largement reconnus, les participants ont souligné que l'enjeu principal ne réside pas uniquement dans l'existence de ressources financières internationales, mais dans la capacité institutionnelle nationale à y accéder de manière régulière, coordonnée et stratégique.

Dans le contexte algérien, l'accès aux financements multilatéraux et bilatéraux demeure confronté à plusieurs contraintes, parmi lesquelles figurent la complexité des procédures d'éligibilité, l'insuffisante maturité de certains projets, la fragmentation des porteurs institutionnels et le déficit d'ingénierie financière spécialisée.

Ces limites réduisent la capacité du pays à capter pleinement les opportunités offertes par les principaux mécanismes internationaux, tels que le Fonds pour l'Environnement Mondial (Global Environment Facility – GEF), le Fonds Vert pour le Climat (Green Climate Fund – GCF), le Fonds d'Adaptation (Adaptation Fund – AF), ainsi que les appuis techniques et financiers du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et de la Coopération allemande au développement (GIZ).

Face à ce constat, les intervenants ont insisté sur la nécessité de structurer une capacité nationale d'ingénierie de projets climatiques, dotée de compétences techniques, financières et juridiques, capable d'accompagner l'ensemble du cycle de développement des projets : identification, structuration, montage financier, soumission aux bailleurs et suivi de la mise en œuvre.

La création d'une cellule nationale dédiée, notamment au sein du Ministère des Finances ou en articulation avec celui-ci, a été évoquée comme un instrument clé pour renforcer la cohérence et la crédibilité des projets présentés.

Par ailleurs, l'accent a été mis sur l'importance d'accompagner les entités nationales vers l'accréditation directe auprès des fonds climatiques multilatéraux, afin de réduire la dépendance aux intermédiaires internationaux et de renforcer l'appropriation nationale des projets. Cette démarche contribuerait également au renforcement des capacités institutionnelles et à la montée en compétences des administrations concernées.

Enfin, les participants ont souligné l'intérêt de développer, à titre prioritaire, des projets pilotes bancables, ciblés sur des secteurs stratégiques (énergie, industrie), susceptibles de servir de références et de leviers d'apprentissage pour une montée en échelle progressive.

Dans un contexte marqué par des contraintes budgétaires et une exposition croissante aux exigences climatiques internationales, la structuration d'un accès efficace aux financements climatiques apparaît ainsi comme une condition indispensable à la crédibilité et à la soutenabilité de la trajectoire bas carbone algérienne.

5. Décentraliser la gouvernance climatique : un levier d'efficacité et de résilience pour l'Algérie

Les contributions ont convergé vers un constat central : la transition climatique ne peut produire des effets durables sans une territorialisation effective des politiques d'adaptation et d'atténuation. En Algérie, pays caractérisé par une forte diversité géographique, climatique et socio-économique, les impacts du changement climatique se manifestent de manière différenciée selon les territoires, qu'il s'agisse des zones côtières exposées à l'érosion et à la pression urbaine, des Hauts Plateaux confrontés à la variabilité hydrique, ou des régions sahariennes particulièrement vulnérables aux phénomènes de désertification et de stress thermique.

Dans ce contexte, les intervenants ont souligné que la centralisation excessive des politiques climatiques limite leur efficacité opérationnelle et leur appropriation par les acteurs locaux. La décentralisation de la gouvernance climatique apparaît ainsi comme un levier stratégique pour adapter les réponses publiques aux réalités territoriales, renforcer la résilience locale et favoriser une mise en œuvre plus rapide et plus ciblée des actions climatiques.

La territorialisation de l'action climatique repose en premier lieu sur l'élaboration de plans climat territoriaux, conçus comme des instruments de planification intégrée à l'échelle des wilayas et des communes. Ces plans permettraient d'identifier les vulnérabilités spécifiques, de hiérarchiser les priorités d'intervention et d'articuler les politiques climatiques avec les stratégies locales de développement, d'aménagement du territoire et de gestion des ressources naturelles.

Par ailleurs, la création d'observatoires régionaux du climat et de l'environnement a été identifiée comme un outil essentiel pour améliorer la connaissance des dynamiques locales, assurer le suivi des indicateurs climatiques et environnementaux, et alimenter les systèmes nationaux de mesure et de rapportage. Ces structures pourraient jouer un rôle de relais entre le niveau central et les collectivités territoriales, contribuant ainsi à une meilleure cohérence verticale des politiques publiques.

Les participants ont également insisté sur la nécessité de renforcer les capacités humaines et institutionnelles au niveau local, à travers des programmes de formation ciblés à destination des cadres des collectivités locales, des services déconcentrés de l'État. Le déficit de compétences techniques en matière de climat, de montage de projets et de mobilisation de financements constitue en effet un frein majeur à la mise en œuvre des politiques climatiques à l'échelle locale.

Enfin, la territorialisation de la gouvernance climatique a été présentée comme un facteur clé d'appropriation sociale et institutionnelle de la transition bas carbone.

6. Intégrer le climat dans les arbitrages budgétaires : vers une budgétisation climatique conforme aux exigences de la LOLF en Algérie

Les travaux du panel ont mis en évidence que l'intégration des considérations climatiques dans les arbitrages budgétaires revêt un caractère central pour la mise en œuvre effective de la transition bas carbone. En Algérie, où le budget de l'État demeure l'instrument central de pilotage des politiques publiques, la prise en compte des enjeux climatiques dans les décisions de dépense et d'investissement représente un levier structurant pour aligner les objectifs environnementaux avec les priorités économiques et sociales.

Dans ce cadre, les participants ont souligné l'importance d'inscrire cette démarche dans l'architecture de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF), qui a introduit une logique de performance, de transparence et de responsabilisation dans la gestion budgétaire publique. La LOLF offre en effet un cadre propice à l'intégration progressive de critères climatiques, à travers la définition d'objectifs, d'indicateurs et de résultats associés aux programmes budgétaires.

L'une des propositions centrales consiste à généraliser l'usage de fiches projets intégrant un « score climat », permettant d'évaluer ex ante l'impact climatique des investissements publics, qu'il s'agisse d'infrastructures, de projets industriels ou de programmes sectoriels. Ce dispositif contribuerait à éclairer les arbitrages budgétaires, en rendant explicites les effets en matière d'atténuation ou d'adaptation, et en facilitant la hiérarchisation des projets en fonction de leur contribution aux engagements climatiques nationaux.

Par ailleurs, le développement d'un budget vert a été identifié comme un instrument clé pour renforcer la cohérence entre politique budgétaire et transition climatique. Dans le contexte algérien, cette démarche pourrait s'appuyer sur une classification progressive des dépenses publiques selon leur impact environnemental, en cohérence avec les standards internationaux, tout en tenant compte des contraintes spécifiques liées à la soutenabilité budgétaire et aux priorités sociales. Un tel outil permettrait non seulement d'améliorer la lisibilité de l'effort public en faveur du climat, mais également de renforcer la crédibilité de l'Algérie vis-à-vis de ses partenaires financiers et institutionnels.

Les participants ont également insisté sur le rôle complémentaire de la fiscalité environnementale et des incitations fiscales ciblées comme instruments d'orientation des comportements économiques. Dans un contexte marqué par la nécessité de préserver la compétitivité des entreprises et le pouvoir d'achat des ménages, ces mécanismes doivent être

conçus de manière graduelle et ciblée, afin de concilier objectifs climatiques, équité sociale et efficacité économique.

Enfin, l'intégration du climat dans les arbitrages budgétaires a été présentée comme un facteur de cohérence intersectorielle, en permettant d'aligner les politiques climatiques avec les politiques énergétiques, industrielles, de transport et d'aménagement du territoire. Dans le cadre de la LOLF, cette approche favorise une vision transversale de l'action publique et renforce la capacité de l'État à piloter la transition bas carbone de manière stratégique, mesurable et soutenable.

CONCLUSION

Les travaux du Panel 1 mettent en évidence une convergence institutionnelle significative autour de la nécessité de doter l'Algérie d'une gouvernance climatique à la fois intégrée, coordonnée et opérationnelle. Au-delà de la diversité des compétences sectorielles, les échanges ont révélé un diagnostic partagé : la réussite de la transition bas carbone dépend moins de la formulation de nouvelles stratégies que de la capacité à articuler, piloter et mettre en cohérence les instruments existants.

Les six axes identifiés mettant en évidence le renforcement de la gouvernance climatique, mise en place d'un système national de mesure, de rapportage et de vérification, unification des cadres stratégiques, mobilisation des financements climatiques internationaux, territorialisation de l'action climatique et intégration du climat dans les arbitrages budgétaires constituent les piliers structurants d'une trajectoire bas carbone crédible et soutenable. Pris ensemble, ils traduisent une approche systémique de la transition climatique, fondée sur la cohérence des politiques publiques, la fiabilité des instruments de suivi et l'alignement des décisions économiques avec les engagements climatiques.

Dans le contexte algérien, marqué par des contraintes budgétaires, des impératifs de développement et une exposition croissante aux régulations climatiques internationales, cette gouvernance intégrée apparaît comme une condition de résilience économique autant que de crédibilité internationale. Elle permettrait non seulement de mieux répondre aux engagements issus des accords multilatéraux, mais également d'anticiper les impacts économiques et commerciaux des politiques climatiques externes, telles que le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières.

Enfin, les conclusions de ce panel posent un socle transversal pour l'analyse des dimensions sectorielles abordées dans les panels suivants. Elles soulignent que la transition bas carbone ne saurait être envisagée comme une succession de politiques sectorielles juxtaposées, mais comme un processus de transformation du mode de gouvernance publique, appelant une coordination renforcée, une montée en compétences institutionnelle et une capacité accrue de pilotage stratégique à moyen et long terme.

ANNEXE : PROGRAMME DU COLLOQUE

Accueil des participants

Heure	Programme	Durée
08h00 – 08h30	Accueil des participants et enregistrement	30 min
08h30 – 08h35	Hymne national	05 min
08h35 – 09h00	Cérémonie d'ouverture	25 min

PANEL 1 — Engagements climatiques de l'Algérie et cadre national de la transition énergétique

Modératrice : Mme BENMAHDI Naila

🕒 **09h00 – 10h10**

Heure	Intervention	Intervenant	Secteur	Durée
09h00 – 09h08	Les engagements de l'Algérie en matière de climat et enjeux de la transition énergétique mondiale	M. BAKIR Mohamed	Ministère des Affaires Étrangères	08 min
09h08 – 09h16	Le secteur de l'énergie : Les enjeux de la transition énergétique et les efforts de décarbonations.	M. DAKICHE Sofiane	Énergie	08 min
09h16 – 09h24	politiques nationales intégrées pour la protection de l'environnement et la réduction de l'empreinte carbone	M. BOUKADOUM Abderrahmane	Environnement	08 min

Heure	Intervention	Intervenant	Secteur	Durée
09h24 – 09h32	les mécanismes de financement climatique et l'accès au fonds internationaux	M. KHELAS Kamal	Coopération internationale	08 min
09h32 – 09h40	Financement climatique : enjeux d'adaptation et leviers stratégiques	M. BALLA Nassim	PNUD (Nations Unies)	08 min
09h40 – 10h10	Débat général avec les intervenants du panel	—	—	30 min

☕ **10h10 – 10h30 : Pause-café**

PANEL 2 — Industrie, normalisation et transports décarboné

Modérateur : M. BENBRAIKA

🕒 **10h30 – 11h45**

Heure	Intervention	Intervenant	Secteur	Durée
10h30 – 10h38	Stratégie bas carbone du Groupe GICA	M. ZEBOUDJ Merzak	Industrie (Groupe GICA)	08 min
10h38 – 10h46	Pour une Infrastructure de qualité pour le climat	Mme BOULESNANE	Industrie (ALGERAC)	08 min
10h46 – 10h54	Outils normalisés pour la taxe carbone	M. KRIM Louhab	Industrie (IANOR)	08 min
10h54 – 11h02	Transport maritime et gaz à effet de serre : défis pour une flotte éco-responsable	Mme DJEDJIGA Amrani	Transports	08 min

Heure	Intervention	Intervenant	Secteur	Durée
11h02 – 11h10	Impacts du marché carbone sur le secteur aérien	Mme NEGGACHE Djaouida	Transports (Aviation)	08 min
11h10 – 11h45	Débat général avec les intervenants du panel	—	—	30 min

PANEL 3 -Finances publiques et transition énergétique : leviers budgétaires et fiscaux pour une économie verte

Modérateur : M. ASSAD CHABANE

🕒 **11h45 – 13h15**

Heure	Intervention	Intervenant	Secteur	Durée
11h45 – 11h53	Financement budgétaire & transition énergétique	M. SAIM Ahmed	Finances (Budget)	08 min
11h53 – 12h01	Fiscalité écologique	M. AOUIDAD Mourad	Finances (DGI)	08 min
12h01 – 12h09	Fiscalité verte : Cas tunisien	Mme ZOGLAMI Sonia (Tunisie)	Ministère des Finances TN	08 min
12h09 – 12h17	Rôle des finances publiques dans la décarbonation	Mme ROMDHANE Moufida (Tunisie)	Finances publiques TN	08 min
12h17 – 12h47	Débat général avec les intervenants du panel	—	—	30 min

🕒 **13h15 – 14h15: Déjeuner officiel**

PANEL 4 — CBAM : Sécuriser l'accès aux marchés européens dans un contexte de décarbonation mondiale

Modérateur : M. AMMOUR

🕒 14h15 – 16h15

Heure	Intervention	Intervenant	Secteur	Durée
14h15 – 14h23	Le CBAM : Quels rôle des pour les Douanes algériennes ?	M. SACI Toufik	Douanes	08 min
14h23 – 14h41	Quels impacts sur les filières exportatrices algériennes ? enjeux d'adaptation pour préserver l'accès au marché européen.	Mme LARBI Hadjer	Commerce extérieur	08 min
14h41 – 14h49	CBAM et exportations sidérurgiques : impacts sur AQS	M. MOUICI Ahmed	Industrie (AQS)	08 min
14h49 – 14h57	Inventaires nationaux de GES comme outil de suivi des CDN	M. KADOUR Said	Environnement	08 min
14h57 – 15h27	Débat général avec les intervenants du panel Et restitution	—	—	30 min

15h27 – 16h00 : Débat général et restitutions

16h00 : Clôture du colloque



SOMMAIRE

N°	Panel thématique	Intitulé de l'article	Auteur	Pages
	Mot du directeur			4
	Préface			5 – 6
	Introduction générale			7 – 8
1	PANEL 1 : Engagements climatiques de l'Algérie et cadre national de la transition énergétique	Les engagements de l'Algérie en matière de climat et enjeux de la transition énergétique mondiale	BAKIR Mohamed	9 – 15
2	Panel 2 : Industrie, normalisation et transports décarboné	Stratégie bas carbone du Groupe GICA	ZEBOUDJ Merzak	16 – 25
3	PANEL 3 -Finances publiques et transition énergétique : leviers budgétaires et fiscaux pour une économie verte	Financement budgétaire & transition énergétique	SAIM Ahmed	26 – 42
4		Rôle des finances publiques dans la décarbonation	ROMDHANE Moufida	43 – 55
5	PANEL 4 : CBAM - Sécuriser l'accès aux marchés européens dans un contexte de décarbonation mondiale	Le CBAM : Quel rôle des pour les Douanes algériennes ?	SACI Toufiik	56 – 65
6	Rapport de restitution des panelistes	Transitions climatiques et coordination intersectorielle : Fondements institutionnels et leviers de gouvernance pour une trajectoire bas carbone en Algérie	KALOUNE Salah	66 – 77
	Annexe : programme du colloque			78 -81

Ce numéro restitue fidèlement les communications présentées par les intervenants lors du colloque. Les opinions et idées qui y sont exprimées n'impliquent ni approbation ni désapprobation de la part de l'IEDF.